

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 319****1<sup>er</sup> juillet 1996****SOMMAIRE**

Admiral Finance S.A., Luxembourg . . . . .	page 15269	Immobilière Daniel Beck, S.à r.l., Bertrange . . . . .	15286
A.E.H. Holding S.A., Luxembourg . . . . .	15270	Immobilière J.M. Seil, S.à r.l., Mersch . . . . .	15287
Bau- und Handelsgesellschaft EMI-Bau A.G., Luxembourg . . . . .	15273, 15275	Innovalux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15287
Beckman & Jörgensen Holding S.A., Luxembourg . . . . .	15272	Intech S.A., Schifflange . . . . .	15291
BHM Engineering, S.à r.l., Pétange . . . . .	15270	Interfund Advisory Company S.A.H., Luxembourg . . . . .	15289, 15290
Carbofin S.A., Luxembourg . . . . .	15272, 15273	International Dynalux S.A., Luxembourg . . . . .	15287, 15289
Central Holding Limited S.A., Luxembourg . . . . .	15272	International Gears Company S.A., Luxembourg . . . . .	15290
Chauffage-Technique, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15271	Intrag International Equity Invest S.A., Luxembourg . . . . .	15296
Chaussures Bata Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	15269	Intrag International Fixed Term Invest S.A., Luxembourg . . . . .	15296
Chez Stefano, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15273	Langer A.G., Luxembourg . . . . .	15289
Cimphalux S.A., Luxembourg . . . . .	15277	Ledrev, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15297
Couquelet International S.A., Luxembourg . . . . .	15276	Luxlait Expansion S.A., Luxembourg . . . . .	15290
D.B.C. S.A., Luxembourg . . . . .	15275, 15276	Lux-Plus S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	15297
DHL International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15273	Maison Peter, S.à r.l., Schifflange . . . . .	15290
Discreet Logic Europe S.A., Luxembourg . . . . .	15277	Marisma Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	15291, 15292
Elme S.A., Luxembourg . . . . .	15276	Massen, S.à r.l., Bettembourg . . . . .	15298
Esmolux S.A., Luxembourg . . . . .	15278	Medical Holding S.A., Luxembourg . . . . .	15286
Eufigest S.A., Luxembourg . . . . .	15279	Mikama S.A., Luxembourg . . . . .	15282
Euro-Constructions Immobilière S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	15281	Montrachat Holding Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15309
Euro-Environment Investment S.A., Luxembourg . . . . .	15277	Nadoro Beteiligungs A.G., Luxembourg . . . . .	15306
European Management & Finance EMFI S.A., Luxembourg . . . . .	15278	Nadoro Holding S.A., Luxembourg . . . . .	15306
Euro-Steel S.A., Schifflange . . . . .	15279	Natal S.A., Luxembourg . . . . .	15307
Fardainvest S.A., Luxembourg . . . . .	15280	Neblett Investment Holding S.A., Howald . . . . .	15297
Fauque Finance (FF) Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	15280, 15281	Ontec S.A., Luxembourg . . . . .	15307
Fiem S.A., Luxembourg . . . . .	15282	Optique Jan Nilles, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	15306
Film Finances Services Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	15282	Orbis Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	15307, 15308
G-Bond Fund Conseil S.A., Luxembourg . . . . .	15283	Overland Investment S.A., Luxembourg . . . . .	15308
Genolor S.A., Luxembourg . . . . .	15285	O.W.L., Old Wings Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .	15266
G + H Montage, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15285	Parc Résidentiel Lésigny, S.à r.l., Bereldange . . . . .	15308
(Jerry) Grun, S.à r.l., Mondorf-les-Bains . . . . .	15285	Patricia International S.A., Luxembourg . . . . .	15308
G-Strategy Conseil S.A., Luxembourg . . . . .	15283	PEMP Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	15309
G-Treasury Conseil S.A., Luxembourg . . . . .	15283	Polowanie S.A., Luxembourg . . . . .	15309
G-Treasury International Conseil S.A., Luxembourg . . . . .	15283	Portolux - Constructions, S.à r.l., Larochette . . . . .	15310
Hammer Nettoyage à Sec, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15286	Prima S.A., Junglinster . . . . .	15309
Hortensie S.A., Luxembourg . . . . .	15283, 15285	Rancois Holding S.A., Luxembourg . . . . .	15310
Hôtel des Ducs, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15286	Safrica Holding S.A., Luxembourg . . . . .	15285, 15286
I.K.B. S.A., Internationale Kaufhaus-Beteiligungen S.A., Vaduz . . . . .	15292	Scantex Omega S.A., Luxembourg . . . . .	15310, 15312
		Stolt-Nielsen S.A., Luxembourg . . . . .	15301, 15306
		Stolt Partner S.A., Luxembourg . . . . .	15298
		Wagner City II S.A., Bridel . . . . .	15267

**O.W.L., OLD WINGS LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg - Findel.

## STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et siège social.** L'association est dénommée OLD WINGS LUXEMBOURG, A.s.b.l. (O.W.L.), avec siège social à l'Aéroport de Luxembourg - Findel, L-1110 Luxembourg.

**Art. 2. Objet.** L'association a pour but de faire voler et de maintenir en bon état de vol des avions rares ou anciens, susceptibles de faire partie du patrimoine aéronautique luxembourgeois.

De faire toutes les opérations mobilières et/ou immobilières et financières qui entrent dans l'objet social, ou qui favorisent le développement de l'association.

**Art. 3. Membres.** L'association est composée de membres sociétaires, dont le nombre minimum est fixé à trois.

Tout candidat voulant être admis à l'OLD WINGS LUXEMBOURG, A.s.b.l. en tant que membre sociétaire, devra avoir le parrainage de deux membres sociétaires.

Le conseil d'administration décidera de toute nouvelle admission en secret, et à la majorité des trois quarts de son effectif. Le conseil d'administration pourra refuser l'admission de nouveaux membres sans avoir à donner de motifs.

La qualité de membre honoraire pourra être conférée à toute personne en reconnaissance de services rendus.

L'association admettra des membres adhérents ainsi que des membres donateurs.

**Art. 4. Associés.** 1) Bosseler Eric, 3 Um Haff, L-1898 Kockelscheuer, luxembourgeoise.

2) Elsen Eugène, 10 Um Lehm, L-7596 Reckange/Mersch, luxembourgeoise.

3) Jené Carol, 37, Neie Wée, L-6833 Biwer, luxembourgeoise.

4) Montaigu Camille, 2, rue John Gruen, L-5619 Mondort-les-Bains, française.

5) Poitiers Gilbert, 6, rue Jean Engling, L-1014 Luxembourg, luxembourgeoise.

6) Sasse Albrecht, 5, rue des Prés, L-8147 Bridel, allemande.

7) Wagner Jean, 35, rue Ketten, L-1856 Luxembourg, luxembourgeoise.

8) Welbes Lucien, 23, rue Fernand d'Huart, L-1739 Luxembourg, luxembourgeoise.

**Art. 5. Membres Honoraires.**

- Heiderscheid Adeline,

- Welbes Guillaume.

**Art. 6. Conditions d'entrée et de sortie des associés.** L'apport de fonds des membres associés est fixé à LUF 100.000,- minimum, ce qui équivaut à une part au jour de la création de l'association.

Ces fonds ainsi que les intérêts qui en résultent restent acquis à l'association et sont à la disposition du conseil d'administration.

Tout membre peut démissionner de l'association en adressant une lettre recommandée au président du conseil d'administration.

Les parts ne sont pas transmissibles à des tiers. Elles ne peuvent être reprises que par l'association. Le cas échéant, l'O.W.L. décidera de rembourser un maximum de 50 % de l'apport initial, et ce uniquement si la situation financière de l'association le permet.

En cas de décès d'un associé, le conseil d'administration dispose d'un droit discrétionnaire pour décider de la reprise des parts, néanmoins ses héritiers n'auront aucun droit sur le fonds social de l'association.

En cas de démission ou d'exclusion, l'associé n'aura aucun droit sur le fonds social et ne peut pas réclamer le remboursement de ses cotisations.

**Art. 7. Cotisations.** La cotisation annuelle des associés ne pourra pas être inférieure à LUF 10.000,-. Celle des adhérents est fixée à 50 % du montant de la cotisation des associés. L'Assemblée Générale fixera toujours les cotisations.

L'assemblée Générale décidera chaque année du montant des frais fixes prévisibles, qui seront répartis à parts égales entre les sociétaires. Le paiement s'effectuera mensuellement sur les comptes de l'association.

L'assemblée Générale fixera également le prix de l'heure de vol, le conseil d'administration se réservant néanmoins le droit de le revoir périodiquement, en vue de l'adapter au coût réel du prix de revient.

Chaque membre est tenu de respecter les statuts de l'association, à défaut de quoi il perd sa qualité et ses droits d'associé.

**Art. 8. L'assemblée Générale et le Conseil d'Administration.** Une fois par an lors du premier trimestre se tiendra l'Assemblée Générale.

L'association est administrée par un Conseil d'Administration. Tous les membres associés font automatiquement partie du conseil d'administration.

Le président est élu pour une période de trois ans. Le conseil d'administration désignera pour la même période, un vice-président, un secrétaire ainsi qu'un trésorier qui formeront avec le président le bureau. Le bureau sera chargé de s'occuper et d'expédier les affaires courantes, et de pourvoir à la gestion de l'association dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été attribués par le Conseil d'Administration.

Le bureau et/ou le Conseil d'Administration se réunissent sur convocation du président aussi souvent que la gestion des intérêts sociaux l'exige.

La signature conjointe du président et d'un administrateur engage valablement l'association envers les tiers. Les dépenses sont ordonnées par le président ou son délégué, et le trésorier.

Les décisions du Conseil sont valables lorsque la moitié de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Les délibérations du Conseil sont constatées par procès-verbaux inscrits sur un registre tenu au siège social, et signé par le Président et le secrétaire.

**Art. 9. Dissolution de l'association.** L'association ne pourra être dissoute que d'un commun accord entre les membres associés. Les aéronefs acquis initialement de LAVA, A.s.b.l. ne pourront être vendus à des tiers, mais seront restitués, le cas échéant, à LAVA, A.s.b.l.

**Art. 10. Divers.** Tous les cas possibles et non énumérés ci-dessus seront traités selon la loi du 21 avril 1928 concernant les associations et fondations sans but lucratif, modifiée par la loi du 4 mars 1994.

**Art. 11. Règlement Pilote.** Avant chaque vol le pilote est responsable de vérifier que tous les documents nécessaires se trouvent à bord de l'avion, ainsi que de s'assurer que l'avion est en parfait état de vol.

Les observations doivent être enregistrées dans le carnet de maintenance prévu à cet effet.

Les réservations, court terme sont marquées dans un livre de réservations. Pour les réservations à long terme, la coordination des vols sera réglée par le bureau.

L'essence payée par un pilote à l'étranger sera remboursée au prix courant en vigueur à Luxembourg.

En cas d'accident ou de dégâts causés à l'avion, la franchise indiquée sur la police d'assurance sera payée par le pilote.

Un pilote n'ayant pas volé depuis trois mois devra effectuer un test en vol avec un check-pilot agréé par l'O.W.L.

Le compte pilote doit toujours montrer un solde créditeur.

**Art. 12. Composition du Conseil d'Administration.**

Président: Elsen Eugène  
 Vice-Président: Welbes Lucien  
 Secrétaire: Wagner Jean  
 Trésorier: Jené Carol  
 Membres: Montaigu Camille  
 Bosseler Eric  
 Sasse Albrecht  
 Poitiers Gilbert

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 41, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Signature.

(13626/000/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**WAGNER CITY II, Société Anonyme.**

Siège social: L-8133 Bridel, 15, rue Nic Goedert.

—  
 STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean-Pierre A. Wagner, commerçant, demeurant à Bridel, 6, rue du Bois;
- 2.- Madame Suzette Lepage, commerçante, épouse de Monsieur Wagner, demeurant à Bridel, 6, rue du Bois;
- 3.- Monsieur Romain Wagner, commerçant, demeurant à Bridel, 15, rue Nic Goedert;
- 4.- Madame Denise Ferro, employée de banque, épouse de Monsieur Romain Wagner, demeurant à Bridel, 15, rue Nic Goedert.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WAGNER CITY II.

Le siège social est établi à Bridel.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la promotion et la location d'immeubles, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent en favoriser le développement et la réalisation.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par cent (100) actions de douze mille cinq cents francs (12.500,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre II.- Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée par la signature collective d'un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.

## **Titre III.- Assemblée générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

## **Titre IV.- Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

## **Titre V.- Disposition générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1997.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions du capital social comme suit:

1.- Monsieur Jean-Pierre A. Wagner, prénommé, vingt-cinq actions . . . . .	25
2.- Madame Suzette Wagner-Lepage, prénommée, vingt-cinq actions . . . . .	25
3.- Monsieur Romain Wagner, prénommé, vingt-cinq actions . . . . .	25
4.- Madame Denise Wagner-Ferro, prénommée, vingt-cinq actions . . . . .	25
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs (50.000,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-8133 Bridel, 15, rue Nic Goedert.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

*Deuxième résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

*Troisième résolution*

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean-Pierre A. Wagner, prénommé, catégorie A;
- b) Madame Suzette Wagner-Lepage, prénommée, catégorie A;
- c) Monsieur Romain Wagner, prénommé, catégorie B;
- d) Madame Denise Wagner-Ferro, prénommée, catégorie B;

*Quatrième résolution*

Est nommée commissaire:

LUX AUDIT S.A., avec siège social à Luxembourg.

*Cinquième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. A. Wagner, S. Wagner-Lepage, R. Wagner, D. Wagner-Ferro, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 1<sup>er</sup> avril 1996, vol. 398, fol. 85, case 8. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Weber.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 avril 1996.

E. Schroeder.

(13625/228/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**ADMIRAL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 36.623.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 478, fol. 43, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 1996.

F. Faber.

(13628/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**CHAUSSURES BATA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 3.717.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 avril 1996*

Le conseil d'administration a nommé, à l'unanimité, Monsieur Baker comme administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances pour la gestion quotidienne sous sa seule signature.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

*Le mandataire de la société*

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 56, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13650/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**A.E.H. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.149.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(13629/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**A.E.H. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.149.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(13630/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**BHM ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4710 Pétange, 56, route d'Athus.  
R. C. Luxembourg B 44.274.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BHM ENGINEERING, S.à r.l., ayant son siège social à L-4710 Pétange, 56, route d'Athus, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 44.274, constituée suivant acte reçu en date du 27 mai 1993, publié au Mémorial C, numéro 418 du 13 septembre 1993 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus:

- en date du 18 août 1994, publié au Mémorial C, numéro 297 du 28 juin 1995;
- en date du 26 septembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 629 du 11 décembre 1995.

L'assemblée se compose des quatre (4) seuls associés, à savoir:

- 1.- Monsieur Darwin Martinis, gérant de société, demeurant à L-1243 Luxembourg, 4, rue de Blochausen,
- 2.- Monsieur Joël Bouchat, ingénieur en électronique SUPELEC, demeurant à B-5500 Dinant, 2, rue Coster,
- 3.- Monsieur Christophe Noël, ingénieur civil géologue, demeurant à B-6750 Musson, 29, rue du Vivier;

les associés sub 2 et sub 3 ci-avant qualifiés, sont représentés aux fins des présentes par leur coassocié:

Monsieur Vincent Debbaut, licencié en sciences géologiques et minéralogiques, demeurant à L-8015 Strassen, 15, rue des Carrefours,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui;

- 4.- Monsieur Vincent Debbaut, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, ès dites qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

*Exposé préliminaire:*

Suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé dressé à Pétange, le 15 mars 1996, Monsieur Emmanuel Poncelet, technicien supérieur en électronique, demeurant à B-6700 Arlon, 15, Chemin du Peiffeshof, a cédé à Monsieur Darwin Martins, gérant de sociétés, demeurant à L-1243 Luxembourg, 4, rue de Blochausen, ses 157 (cent cinquante-sept) parts sociales qu'il possédait dans la société BHM ENGINEERING, S.à r.l., prédésignée.

*Première résolution*

Les associés préqualifiés, Messieurs Darwin Martinis, Vincent Debbaut, Joël Bouchat et Christophe Noël, par leur représentant susnommé, déclarent consentir à la cession de parts sociales faite par Monsieur Emmanuel Poncelet, prénommé à Monsieur Darwin Martinis, prénommé, en date du 15 mars 1996, conformément à l'article huit (8) des statuts.

Ensuite Monsieur Vincent Debbaut, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant unique de la société BHM ENGINEERING, S.à r.l., prédésignée, déclare accepter la prédite cession de parts sociales, dressée par acte sous seing privé et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

Suite à la cession de parts ci-avant mentionnée, les associés décident de modifier l'article six des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à LUF 625.000,- (six cent vingt-cinq mille francs), représenté par 625 (six cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs) chacune, intégralement libérées.

Ces parts sociales se répartissent comme suit:

1.- Monsieur Darwin Martinis, gérant de société, demeurant à L-1243 Luxembourg, 4, rue de Blochausen, cent cinquante-sept parts sociales	157
2.- Monsieur Joël Bouchat, ingénieur en électronique SUPELEC, demeurant à B-5500 Dinant, 2, rue Coster, cent cinquante-six parts sociales	156
3.- Monsieur Christophe Noël, ingénieur civil géologue, demeurant à B-6750 Musson, 29, rue du Vivier, cent cinquante-six parts sociales	156
4.- Monsieur Vincent Debbaut, licencié en sciences géologiques et minéralogiques, demeurant à L-8015 Stras-sen, 15, rue des Carrefours, cent cinquante-six parts sociales	156
Total: six cent vingt-cinq parts sociales	625»

#### Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article trois des statuts (objet social), pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la réalisation d'études en géologie, hydrogéologie et environnement, ainsi que toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

#### Frais

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à la charge du cessionnaire qui s'oblige expressement à leur acquittement.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Martinis, J. Bouchat, C. Noël, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 avril 1996, vol. 821, fol. 67, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 17 avril 1996.

J. Elvinger.

(13640/211/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

### CHAUFFAGE-TECHNIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 216, route d'Esch.

#### Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> septembre 1995

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le premier septembre.

Les associés se sont réunis au siège de la société, en Assemblée Générale Extraordinaire.

Sont présents ou représentés:

- Monsieur Dino Isolani, installateur de chauffage, demeurant à Luxembourg-Frisange, 24, Klees Bongert,
  - Monsieur Donato Pascalicchio, mécanicien, demeurant à Luxembourg, 6, rue Bender,
- seuls associés de la société à responsabilité limitée sus-dénommée.

Lesquels se reconnaissent valablement convoqués.

Il est rappelé que l'ordre du jour est le suivant:

- Transfert de siège social
- Pouvoirs à donner.

Après discussion, il est mis aux voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social de L-1520 Luxembourg, 23, rue Adolphe Fischer, à L-1471 Luxembourg, 216, route d'Esch à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 55, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13649/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**BECKMAN & JÖRGENSEN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 43.101.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 avril 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signature

(13638/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**BECKMAN & JÖRGENSEN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 43.101.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société BECKMAN & JÖRGENSEN HOLDING S.A. tenue au siège social en date du 26 janvier 1996 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1994:

1) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. Leif Harald Nakken en tant qu'administrateurs.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

3) Election de Autonome de Révision en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. Leif Harald Nakkan, à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes Autonome de Révision.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BECKMAN & JÖRGENSEN HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 51, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13639/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**CENTRAL HOLDINGS LIMITED, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 8.141.

Le conseil d'administration a pris connaissance avec regret du décès de Monsieur Grey Campbell Fletcher, administrateur, le 17 mars 1996.

Luxembourg, le 18 mars 1996.

D.E. SALMON

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 478, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(13647/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**CARBOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 47.207.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 1996.

G. Wardenier

Administrateur

K. van Baren

Fondé de pouvoir

J. Klijn

Administrateur

G. Wardenier

Fondé de pouvoir

(13643/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**CARBOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 47.207.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société CARBOFIN S.A., tenue au siège social en date du 4 avril 1996 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1995:

1) Election de M. Gerben W. A. Wardenier, Mme Jolande C. M. Klijn et M. Giovanni Ravano en tant qu'administrateurs.

2) Election de ERNST & YOUNG en tant que Commissaire aux Comptes.

3) Décharge accordée aux administrateurs Mr Gerben W. A. Wardenier, Mme Jolande C. M. Klijn et Mr Giovanni Ravano et au commissaire aux comptes ERNST & YOUNG.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 30 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARBOFIN S.A.

G. Wardenier

J. Klijn

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 51, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13644/683/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**CHEZ STEFANO, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12-14, rue de Strasbourg.  
R. C. Luxembourg B 32.689.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 1996.

Pour CHEZ STEFANO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(13651/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**DHL INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 478, fol. 45, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour DHL INTERNATIONAL, S.à r.l.

(13664/523/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**BAU- UND HANDELSGESELLSCHAFT EMI-BAU A.G., Soparfi - Aktiengesellschaft,  
(anc. COMPUTECH EUROPE S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
H. R. Luxemburg B 50.952.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am achtundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc Elter, mit Amtssitz in Luxembourg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft COMPUTECH EUROPE S.A., mit Amtssitz in L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 50.952, gegründet gemäss Urkunde des amtierenden Notars vom 14. Oktober 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 366 vom 4. August 1995.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Hubert Janssen, Jurist, wohnhaft in Torgny (Belgien).

Der Herr Vorsitzende eruft zum Schriftführer Herrn Patrick Van Hees, Jurist, wohnhaft in Messancy (Belgien).

Er bestellt zum Stimmzähler Herrn Alain Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Der so zusammengesetzte Versammlungsvorstand erstellt die Liste der anwesenden Aktionäre mit Angabe der Zahl der vertretenen Aktien.

Die von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes als richtig bestätigte Anwesenheitsliste, nachdem sie von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet worden sind, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlagen beigefügt und wird mit derselben einregistriert.

Sodann stellt der Herr Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:

I.- Dass sich aus vorerwähnter Anwesenheitsliste ergibt, dass die 50 (fünfzig) voll eingezahlten Aktien jeweils mit einem Nennwert von LUF 25.000,- (fünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken) die das gesamte Gesellschaftskapital von LUF 1.250.000,- (eine Million zweihunderttausend Luxemburger Franken) darstellen, rechtsgültig hier vertreten sind und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung rechtsgültig tagt und über die Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

II.- Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

*Tagesordnung:*

1) Änderung der Firmierung.

2) Änderung des Artikels 4 der Satzung der Gesellschaft zu folgendem Wortlaut:

«Zweck der Gesellschaft ist:

- der Betrieb, die Beratung, die Verwertung, die Leitung, die Marktanalyse, der Verkauf und die Vermittlung betreffend die Bauindustrie;

- die Gründung und die Verwaltung von anderen Gesellschaften im In- und Ausland;

- die Projektentwicklung und die dazugehörige Unterstützung und Beratung;

- der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmen; die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern; darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaften, an denen sie direkt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie.

Die Gesellschaft kann alle Rechtshandlungen vornehmen, welche mit dem vorstehenden Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder den selben fördern.

Die Gesellschaft darf alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften zu unterliegen.»

3) Statutarische Ernennungen.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie rechtsgültig tagt, erklärt sich mit den Ausführungen des Herrn Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Erledigung der Tagesordnung und fasst, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, dass die am 14. April 1995 errichtete Aktiengesellschaft ab heute die Bezeichnung BAU- UND HANDELSGESELLSCHAFT EMI-BAU A.G. führen soll.

Artikel 1 des Satzung würde also ab heute ergänzt um folgenden Wortlaut:

«**Art. 1.** Die Aktiengesellschaft führt die Bezeichnung BAU- UND HANDELSGESELLSCHAFT EMI-BAU A.G.»

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Artikel vier der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist:

- der Betrieb, die Beratung, die Verwertung, die Leitung, die Marktanalyse, der Verkauf und die Vermittlung betreffend die Bauindustrie;

- die Gründung und die Verwaltung von anderen Gesellschaften im In- und Ausland;

- die Projektentwicklung und die dazugehörige Unterstützung und Beratung;

- der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmen;

- die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern; darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaften, an denen sie direkt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie.

Die Gesellschaft kann alle Rechtshandlungen vornehmen, welche mit dem vorstehenden Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft darf alle Handels-, Industrie, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften zu unterliegen.»

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden, mit Wirkung vom heutigen Tage an, der folgenden Verwaltungsratsmitglieder:

a) der Aktiengesellschaft EUROPEAN SYSTEMS DEVELOPMENT S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal;

b) Herrn Jan Herman Van Leuvenheim, Berater, wohnhaft in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal;

c) der Aktiengesellschaft EUROLUX MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden, mit Wirkung vom heutigen Tage an, des geschäftsführenden Direktors: Herrn Jan Herman Van Leuvenheim, vorgeannt.

Die Generalversammlung erteilt denselben volle Entlastung für die von ihnen ausgeübte Mandate.

Die Generalversammlung beschliesst mit Wirkung vom heutigen Tage an:

a) Herrn Leonardus Johannes Deckers, Geschäftsmann, wohnhaft in NL-6045 XW Roermond (Niederlande), 44, Plechelmusstraat;

b) Herrn Gerardus Antoinette Loven, Geschäftsmann, wohnhaft in NL-6045 XW Roermond (Niederlande), 19, Markt;

c) Herrn Hubertus Cornelis Smit, Geschäftsmann, wohnhaft in NL-Sittard (Niederlande), 31, Rijksweg Zuid; zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern zu bestellen.

Die Generalversammlung beschliesst hiermit Herrn Leonardus Johannes Deckers, vorgenannt, zum geschäftsführenden Direktor zu bestellen, welcher Verbindlichkeiten für die Gesellschaft eingehen kann durch seine alleinige Unterschrift.

Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2001.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem amtierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: H. Janssen, P. Van Hees, A. Thill, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 1996, vol. 90S, fol. 15, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. April 1996.

M. Elter.

(13655/210/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**BAU- UND HANDELSGESELLSCHAFT EMI-BAU A.G., Société Anonyme, Soparfi.  
(anc. COMPUTECH EUROPE S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 50.952.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1996.

M. Elter.

(13656/210/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**D.B.C., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 30.709.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze mars.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Michèle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme D.B.C., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C. Luxembourg, section B numéro 30.709, constituée suivant acte reçu le 29 mai 1989, publié au Mémorial C, numéro 304 du 24 octobre 1989 et dont les statuts ont été modifiés par acte du 18 janvier 1996, en voie de publication;

en vertu d'un pouvoir conféré par résolutions du conseil d'administration, prises en sa réunion du 8 mars 1996; ledit document, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme D.B.C., prédésignée, s'élève actuellement à LUF 41.000.000,- (quarante et un millions de francs luxembourgeois), représenté par 4.100 (quatre mille cent) actions d'une valeur nominale de LUF 10.000,- (dix mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à LUF 100.000.000,- (cent millions de francs luxembourgeois) et que le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue, la publication au Mémorial C étant en cours.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 8 mars 1996 et en conformité des pouvoirs lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de LUF 19.500.000,- (dix-neuf millions cinq cent mille francs luxembourgeois), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel à LUF 60.500.000,- (soixante millions cinq cent mille francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 1.950 (mille neuf cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 10.000,- (dix mille francs luxembourgeois) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir constaté que les actionnaires ont renoncé à exercer leur droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par un nouvel actionnaire.

V.- Que les 1.950 (mille neuf cent cinquante) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par un versement à un compte bancaire au nom de la société D.B.C., prédésignée, de sorte que la somme de LUF 19.500.000,- (dix-neuf millions cinq cent mille francs luxembourgeois) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à LUF 60.500.000,- (soixante millions cinq cent mille francs luxembourgeois), représenté par 6.050 (six mille cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 10.000,- (dix mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Delfosse, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1996, vol. 89S, fol. 94, case 4. – Reçu 195.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 1996.

M. Elter.

(13660/210/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**D.B.C., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 30.709.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

M. Elter.

(13661/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**ELME, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 2.066.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 1993, le mandat des administrateurs, MM. Lennart Gerhard Grabe, Ake Stavling et Bertil Westerman, ainsi que celui du commissaire aux comptes, PRICE WATERHOUSE, ont été renouvelés pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1994.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

*Pour ELME S.A.*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 57, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13667/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**COUQUELET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 7.038.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 1996.

*Pour COUQUELET INTERNATIONAL S.A.*

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(13659/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**CIMPHALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 30.776.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signature

(13652/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**CIMPHALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 30.776.

*Assemblée générale annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société CIMPHALUX S.A., tenue au siège social en date du 10 avril 1996 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1995:

1) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. C. J. van Herpt en tant qu'administrateurs.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

3) Election de AUTONOME DE RÉVISION en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. C. J. van Herpt, à l'administrateur-délégué, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes, AUTONOME DE REVISION.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour CIMPHALUX S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Managing Director

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 51, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(13653/683/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**EURO-ENVIRONMENT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 42.629.

*Nominations*

L'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 1995 nomme Monsieur Jean Fell au poste de Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an. Ce mandat expirera à la de l'Assemblée Générale annuelle qui sera tenue en 1996.

Pour extrait conforme

BANQUE ET CAISSE D'ESPARGNE DE L'ETAT  
LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 59, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13677/012/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**DISCREET LOGIC EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 47.894.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 41, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour la société

Signature

(13665/742/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**ESMOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 30.777.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(13670/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**ESMOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 30.777.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société ESMOLUX S.A. tenue au siège social en date du 10 avril 1996 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1995:

1) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. C. J. van Herpt en tant qu'administrateurs.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

3) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. C. J. van Herpt, à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESMOLUX S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Managing Director

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 51, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13671/683/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**EUROPEAN MANAGEMENT & FINANCE EMFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 28.670.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour EUROPEAN MANAGEMENT & FINANCE EMFI S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(13678/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**EUROPEAN MANAGEMENT & FINANCE EMFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 28.670.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour EUROPEAN MANAGEMENT & FINANCE EMFI S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(13679/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**EUFIGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 30.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 59, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EUFIGEST S.A.*  
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT  
LUXEMBOURG  
Signatures

(13672/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**EUFIGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 30.641.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société  
en date du 11 avril 1996*

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 1995, le terme du mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises a été fixé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2001.

De plus, l'Assemblée constate que DEKABANK GmbH a repris la participation de DEKA INVESTMENT SERVICES S.A. dans le capital de EUFIGEST et que de ce fait, DEKABANK GmbH, représentée par M. Helmut Wittern, sera membre du Conseil d'Administration.

Ainsi, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg
- CENCEP
- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
- CGER BANQUE S.A.
- DEKABANK, GmbH
- CARIPLO, SpA.

Le terme du Réviseur d'Entreprises Arthur Andersen est reconduit pour une période d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 1997.

*Pour EUFIGEST S.A.*  
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT  
LUXEMBOURG  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 59, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13673/012/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**EURO-STEEL, Société Anonyme.**

Siège social: L-3838 Schifflange, 18, rue P. Frieden.  
R. C. Luxembourg B 23.167.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1996.

*Pour EURO-STEEL S.A.*  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(13680/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**EURO-STEEL, Société Anonyme.**

Siège social: L-3838 Schifflange, 18, rue P. Frieden.  
R. C. Luxembourg B 23.167.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1996.

*Pour EURO-STEEL S.A.*  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(13681/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**FARDAINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 34.683.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil n° 60 du 11 février 1991.
- Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil n° 461 du 16 septembre 1995.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 22 mars 1996 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Démission a été accordée à Monsieur Didier Kirsch, demeurant à F-Thionville, de sa fonction de commissaire aux comptes de la société FARDAINVEST S.A. et décharge pleine et entière lui a été donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.
- Mademoiselle Elisabeth Antona, demeurant à L-Diekirch, a été nommée nouveau commissaire aux comptes de la société et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 4 avril 1996.

*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 478, fol. 43, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13682/622/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**FAUQUE FINANCE (FF) HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Zithe.  
R. C. Luxembourg B 35.857.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre avril.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FAUQUE FINANCE (FF) HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 6 juin 1991, numéro 236. Elle est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 35.857.

*Bureau*

La séance est ouverte à 11.20 heures sous la présidence de Maître Rina Breininger, avocat, demeurant à Luxembourg. Le Président désigne comme secrétaire, Madame Céline Bour, employée privée, demeurant à Thionville. L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Marcelle Garlinskas, employée privée, demeurant à Luxembourg.

*Composition de l'assemblée*

Sont présents ou représentés les actionnaires dont les nom, prénom, profession et domicile ou les raison sociale et siège social, ainsi que le nombre de titres de chacun sont repris sur la liste de présence ci-annexée.

Cette liste est arrêtée et signée par les membres du bureau. Elle demeurera ci-annexée après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

*Exposé de Monsieur le Président*

Le Président met à la disposition de l'assemblée:

- 1) les statuts,
- 2) la feuille de présence.

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I.- Il existe actuellement sept mille sept cent cinquante (7.750) actions. Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur l'ordre du jour, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

II.- La présente assemblée a pour

*Ordre du jour:*

- 1.- Modification de l'article 10 des statuts.
- 2.- Modification de l'article 15 des statuts.
- 3.- Divers.

*Constatation de la validité de l'assemblée*

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée.

Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les objets à l'ordre du jour.

Le Président ouvre alors les débats; divers propos sont échangés entre les présents, puis, plus personne ne demandant la parole, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** La cession des certificats nominatifs s'effectue par bordereau de cession signé par le cédant et le cessionnaire et est enregistrée sur le registre des actionnaires. La société peut demander que les signatures apposées sur le bordereau soient certifiées.

Sauf en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession à un conjoint ou à un descendant, les cessions ne peuvent intervenir qu'en faveur d'un tiers agréé par le Conseil d'Administration.

A cet effet, le cédant informe par lettre recommandée ou par acte extrajudiciaire le Président du Conseil d'Administration de la transaction envisagée en indiquant les conditions de l'opération (nombre de titres, prix, nom, adresse et qualités du cessionnaire).

Le Conseil d'Administration examine l'opération en cause et notamment si elle est compatible avec le caractère essentiellement familial de l'actionariat. Il signifie, dans les trois mois, sa décision au cédant par lettre recommandée ou acte extrajudiciaire sans justification. A défaut de réponse endéans ce délai, la demande d'agrément est réputée acceptée. Le refus éventuel d'agrément doit être assorti d'une offre de rachat aux conditions fixées à l'article 15 ci-après - la société faisant son affaire de la revente des titres ainsi rachetés au même prix par les actionnaires de FAUQUE FINANCE S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15.** La société est autorisée à racheter à titre définitif ses propres actions dans les limites et aux conditions de fond et de forme prévues par la loi ainsi qu'aux conditions telles que prévues ci-après. Par ailleurs, elle est autorisée à racheter à titre provisoire des titres présentés à la vente en se substituant à un cessionnaire non agréé par le Conseil d'Administration. Dans ce cas, les titres en cause seront reclassés auprès d'actionnaires agréés dans un délai de six mois après la transaction.

L'évaluation des actions rachetées à titre provisoire ou définitif, sera faite en divisant l'actif de la société au 31 décembre de l'année précédente par le nombre d'actions au moment de la transaction et en appliquant un coefficient de 60 % du résultat ainsi obtenu.»

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Breininger, C. Baur, M. Garlinskas, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 11 avril 1996, vol. 398, fol. 99, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 avril 1996.

E. Schroeder.

(13683/228/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**FAUQUE FINANCE (FF) HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 35.857.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 avril 1996.

E. Schroeder.

(13684/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**EURO-CONSTRUCTIONS IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Esch-sur-Alzette, 79-83, rue Victor Hugo.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six mars.

A comparu:

La société anonyme SPREE HOLDING S.A. avec siège social à L-4141 Esch-sur-Alzette, 79-83, rue Victor Hugo, ici représentée par Monsieur Rüdiger Lambert, Betriebswirt, demeurant à D-66111 Saarbrücken, Bahnhofstrasse 109, agissant en sa qualité d'administrateur de la prédite société et ayant le pouvoir d'engager la prédite société par sa seule signature conformément aux statuts.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

– que la société anonyme EURO-CONSTRUCTIONS IMMOBILIERE S.A., avec siège social à Esch-sur-Alzette, 79-83, rue Victor Hugo, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, de résidence à Luxembourg en date du 29 septembre 1988, publié au Mémorial C, numéro 330 du 16 décembre 1988 et mise en liquidation par acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Differdange, en date du 29 novembre 1994.

Que le capital social est fixé à quarante millions de francs (40.000.000,-), représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.

Que la prédite société SPREE HOLDING S.A. est devenue propriétaire des actions dont il s'agit et qu'elle a décidé de dissoudre la société.

Que par la présente elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

Que l'activité de la société a cessé et que l'actionnaire unique réglera tout le passif de la société, même celui inconnu à l'heure actuelle et que tout l'actif de la société sera transféré à l'actionnaire unique après que l'apurement du passif sera terminé et qu'ainsi la société est à considérer comme liquidée.

Qu'aux termes du prédit acte reçu par Maître Aloyse Biel, la société a été mise en liquidation et qu'aux termes du même acte la société à responsabilité limitée ALEXANDRE ZU HOHENLOHE JAGSTBERG, avec siège social à Trèves, a été nommée liquidateur.

Que décharge pleine et entière est accordée au liquidateur pour l'exécution de son mandat.

Que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège de la société.

Dont acte, fait et passé à Mersch en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Lampert, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 3 avril 1996, vol. 398, fol. 87, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): W. Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 avril 1996.

U. Tholl.

(13676/232/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**FIEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 20.346.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 1995, la décision des administrateurs du 21 mars 1995 de coopter M. Guy Baumann au conseil d'administration a été ratifiée.

Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1998.

Luxembourg, le 15 avril 1996.

*Pour FIEM S.A.*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13685/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**FILM FINANCES SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1996.

FIDUCIAIRE

REVISION MONTBRUN

Signature

(13686/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**MIKAMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.288.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 1994, la démission de l'administrateur, M. Fred Carotti, a été acceptée. M. Albert Pennacchio, employé de banque, Mondercange et Mme Birgit Mines-Honneff, employée de banque, Leudelange, ont été appelés aux fonctions d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1995. De ce fait, le nombre des administrateurs a été augmenté de trois à quatre.

Luxembourg, le 15 avril 1996.

*Pour MIKAMA S.A. Société Anonyme*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13724/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**G-BOND FUND CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 25.880.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 478, fol. 47, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 avril 1996.

C. Fabert  
*Administrateur*

M. Bayot  
*Président*

(13688/004/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**G-STRATEGY CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 49.024.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 478, fol. 47, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 avril 1996.

C. Fabert  
*Administrateur*

M. Bayot  
*Président*

(13689/004/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**G-TREASURY CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 26.934.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 478, fol. 47, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 avril 1996.

C. Fabert  
*Administrateur*

M. Bayot  
*Président*

(13690/004/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**G-TREASURY INTERNATIONAL CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 26.936.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 478, fol. 47, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 avril 1996.

C. Fabert  
*Administrateur*

M. Bayot  
*Président*

(13691/004/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**HORTENSIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 46.360.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre avril.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Les actionnaires de HORTENSIE S.A., avec siège social à Luxembourg-Ville, R.C. Luxembourg N° B 46.360, constituée en date du 12 juin 1957 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Vaduz, sous le numéro H. 52 11; le siège a été transféré suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés n° 135, du 11 avril 1994, modifiée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés, n° 380 du 5 octobre 1994, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures et est présidée par Maître Rina Breininger, avocat, demeurant à Luxembourg. Le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Céline Bour, employée privée, demeurant à Thionville.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur, Madame Marcelle Garlinskas, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi formé, dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par l'actionnaire présent et le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de deux cents millions de liras italiennes (200.000.000,- ITL), sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de trois cents millions de liras italiennes (300.000.000,- ITL), pour le porter de son montant actuel de deux cents millions de liras italiennes (200.000.000,- ITL) à cinq cents millions de liras italiennes (500.000.000,- ITL), par l'émission de trois cents (300) actions nouvelles d'un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL) chacune.

2.- Souscription des actions nouvellement émises par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle et libération intégrale en espèces d'un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL) par action.

3.- Modification de l'article trois des statuts, pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital envisagée.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris, par vote séparé et unanime, les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cents millions de liras italiennes (300.000.000,- ITL), pour le porter de son montant actuel de deux cents millions de liras italiennes (200.000.000,- ITL) à cinq cents millions de liras italiennes (500.000.000,- ITL), par l'émission de trois cents (300) actions nouvelles d'un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'attribuer les trois cents (300) actions nouvellement émises aux anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle.

*Souscription et libération*

Sont alors intervenues:

- NORFIN INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, ici représentée par Maître Rina Breininger, avocat, demeurant à Luxembourg, en sa qualité d'administrateur de la société avec droit de signature individuelle, laquelle déclare souscrire deux cent quatre-vingt-quatorze (294) actions nouvelles;

- NORFIN REASSURANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, ici représentée par Maître Rina Breininger, pré-qualifiée, en vertu d'une procuration signée en date du 27 mars 1996, laquelle déclare souscrire six (6) actions nouvelles.

Ces actions sont libérées intégralement par un versement en espèces de trois cents millions de liras italiennes (300.000.000,- ITL).

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément, que la somme de trois cents millions de liras italiennes (300.000.000,- ITL) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide à la suite de l'augmentation de capital qui précède de modifier l'article trois, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à cinq cents millions de liras italiennes (500.000.000,- ITL), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL), par action, intégralement libéré.»

La preuve du paiement pour les trois cents (300) actions nouvelles a été apportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, ont été respectées.

*Estimation de l'augmentation de capital*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est estimée à cinq millions sept cent mille francs (5.700.000,- LUF).

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué à environ cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président a clôturé l'assemblée à midi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Breininger, C. Bour, M. Garlinskas, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 11 avril 1996, vol. 398, fol. 99, case 3. – Reçu 57.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 avril 1996.

E. Schroeder.

(13696/228/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**HORTENSIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 46.360.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 avril 1996.

E. Schroeder.

(13697/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**GENOLOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 4.475.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1996.

*Pour GENOLOR S.A., Société Anonyme*  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
S. Wallers G. Baumann

(13692/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**G + H MONTAGE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1254 Luxembourg, 2, rue Marguerite de Brabant.  
R. C. Luxembourg B 17.194.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

*Pour G + H MONTAGE, S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(13693/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**JERRY GRUN, Société à responsabilité limitée,**

**(anc. PROMETHE, S.à r.l.).**

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 30, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 26.840.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

*Pour JERRY GRUN, S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(13694/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**SAFRICA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 24.830.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 janvier 1994, le mandat des administrateurs, MM. Davide Enderlin, Jean Bodoni, Guy Baumann et Marcello Ferretti, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Mme Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1995. M. Davide Enderlin a été confirmé dans ses fonctions d'administrateur-délégué et de président.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

*Pour SAFRICA HOLDING S.A.*  
Société Anonyme  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG,  
Société Anonyme  
S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 57, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13753/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**SAFRICA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 24.830.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 janvier 1995, le mandat des administrateurs, MM. Davide Enderlin, Jean Bodoni, Guy Baumann et Marcello Ferretti, ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1996. M. Davide Enderlin a été confirmé dans ses fonctions d'administrateur-délégué et de président.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour SAFRICA HOLDING S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG,

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 57, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13754/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**HAMMER NETTOYAGE A SEC, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 293 route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 29.652.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour HAMMER NETTOYAGE A SEC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(13695/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**HOTEL DES DUCS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 12, rue d'Anvers.  
R. C. Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour HOTEL DES DUCS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(13698/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**IMMOBILIERE DANIEL BECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 49.611.

Les documents de clôture de l'année 1994, enregistrés à Mersch, le 4 avril 1996, vol. 121, fol. 82, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, avril 1996.

Pour IMMOBILIERE DANIEL BECK, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND

Signature

(13699/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**MEDICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 41.657.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1996, vol. 478, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration.

Signature

(13723/271/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**IMMOBILIERE J.M. SEIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 46.633.

Les documents de clôture de l'année 1994, enregistrés à Mersch, le 4 avril 1996, vol. 121, fol. 82, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Mersch, avril 1996.

Pour IMMOBILIERE J.M. SEIL, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE N. AREND  
Signature

(13700/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**INNOVALUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 32, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 19.022.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour INNOVALUX, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(13701/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**INTERNATIONAL DYNALUX S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.  
R. C. Luxembourg B 53.064.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the first of April.  
Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of INTERNATIONAL DYNALUX S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 6th of December 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 6th of February 1996, Number 65.

The meeting was presided over by Jean-Pierre Van Keymeulen, employé privé, residing in Eischen.

The chairman appointed as secretary, Nadine Mathieu, employée privée, residing in Arlon (B).

The meeting elected as scrutineer:

Thierry Collet, employé privé, residing in Aubange (B).

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. - It appears from the attendance list, that all the seventy (70) shares representing the entire subscribed capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. - Amendment of Article 2 of the articles of incorporation.
2. - Transfer of the registered office.
3. - Acceptance of the resignation of the directors and nomination of new directors.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting, unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to amend article two of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, always remaining, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies, as well as by article 29 on commercial companies.»

*Second resolution*

The meeting decides to transfer the registered office from L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon to L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

*Third resolution*

The meeting accepts the resignation of the directors and gives them full discharge.

The meeting appoints as new directors:

Eddy Patteet, fiscaliste, residing in Kanadezenlaan 79, B-2950 Kapellen;

Luc Van Loey, fiscaliste, residing in Prins, Albertstraat 45, B-9100 St. Niklaas-Waas;

Maria Van Ginderen, without profession, residing in Kanadezenlaan 79, B-2950 Kapellen.

Their mandates will terminate with the ordinary general meeting in 2001.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le premier avril.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société INTERNACIONAL DYNALUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 février 1996, numéro 65.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, employé privé, demeurant à Eischen.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Nadine Mathieu, employée privée, demeurant à Arlon (B).

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Thierry Collet, employé privé, demeurant à Aubange (B).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les soixante-dix (70) actions représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'article deux des statuts.

2.- Transfert du siège social.

3.- Acceptation de la démission des administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 29 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et elle leur donne pleine et entière décharge.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Eddy Patteet, fiscaliste, demeurant à Kanadezenlaan 79, B-2950 Kapellen;
- Monsieur Luc Van Loey, fiscaliste, demeurant à Prins Albertstraat 45, B-9100 St.-Niklaas-Waas;
- Madame Maria Van Ginderen, sans profession, demeurant à Kanadezenlaan 79, B-2950 Kapellen.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2001.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Van Keymeulen, N. Mathieu, T. Collet, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 3 avril 1996, vol. 398, fol. 90, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 avril 1996.

E. Schroeder.

(13706/228/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**INTERNATIONAL DYNALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 53.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 avril 1996.

E. Schroeder.

(13707/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**LANGER A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 34.018.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 1996, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, Guy Baumann, Marcello Ferretti et Mme Birgit Mines-Honneff ainsi que celui du commissaire aux comptes, Mme Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée de six ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

*Pour LANGER A.G., Société Anonyme*  
**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**  
 Société Anonyme  
 S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 57, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(13713/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**INTERFUND ADVISORY COMPANY S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 12.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, régulièrement approuvés par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires, le rapport de gestion ainsi que le rapport établi par la personne chargée du contrôle des comptes, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 avril 1996, vol. 822, fol. 99, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, dans le dossier de la société, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
 Signature

(13704/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**INTERFUND ADVISORY COMPANY, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 12.114.

## EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue en date du 26 mars 1996, enregistrée à Esch-sur-Alzette, le 3 avril 1996, vol. 822, fol. 99, case 10 que:

- sont nommés administrateur:

Monsieur Riccardo Simic, président,  
Monsieur Claudio Sozzini, administrateur  
Monsieur Mario Cuccia, administrateur,

- est nommée commissaire aux comptes:

Monsieur Rino Onofri.

Tous les mandats expireront lors de l'assemblée à tenir en 1997.

- Est nommée reviseur indépendant:

PRICE WATERHOUSE, 1930 Luxembourg.

Son contrat expirera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 1997.

Aux fins de la publication.

Pour la société  
Signature

(13705/208/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**INTERNATIONAL GEARS COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 24.751.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour INTERNATIONAL GEARS COMPANY S.A.  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
S. Wallers G. Baumann

(13708/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**LUXLAIT EXPANSION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal sous seing privé de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 1<sup>er</sup> décembre 1995, enregistré à Luxembourg, en date du 18 avril 1996, volume 478, folio 59, case 8:

que Monsieur Jean Hentgen, directeur, demeurant à Roedgen, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société, ceci avec effet au 31 décembre 1995.

Differdange, le 19 avril 1996.

Pour extrait conforme  
A. Biel  
Notaire

(13716/203/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**MAISON PETER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.  
(anc. MENUISERIE PETER).**

Siège social: L-3858 Schifflange, 3, rue D. Netgen.  
R. C. Luxembourg B 13.623.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1996.

Pour MAISON PETER, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(13718/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**INTECH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 56, avenue de la Libération.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 1995 à 11.00 heures*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue au siège social de la Société que Monsieur François Bocci, demeurant à Metz, a été nommé Directeur et ce, à compter du jour de la présente A.G.E. (suivant article 11 des statuts de la S.A. INTECH constituée devant Maître Doerner, notaire à Bettembourg).

Fait à Schifflange, le 30 octobre 1995.

*Le Conseil d'Administration*G. Zanetti  
AdministrateurJ. Molitor  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 302, fol. 76 case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(13702/209/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**INTECH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 56, avenue de la Libération.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du vendredi 5 avril 1996 à 11.00 heures au siège de la société*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue au siège social de la société, 56, avenue de la Libération, Schifflange, ayant pour ordre du jour la nomination d'un Directeur Technique, qui:

A été nommée à ce poste à compter du jour de la présente, Madame Nathalie Calba, épouse Milair, demeurant à Corny-sur-Moselle (F).

(suivant article 11 des statuts de INTECH S.A. constituée devant Maître Doerner, notaire à Bettembourg.)

Il est précisé toutefois que la nomination de Madame Milair prend effet à ce jour et qu'à ce titre, elle aura pouvoir d'engager la société avec la signature conjointe de Monsieur François Bocci, Directeur, demeurant à Metz.

Fait à Schifflange, le 5 avril 1996.

Le Conseil d'Administration normalement constitué suivant art. 12 desdits statuts:

G. Zanetti  
AdministrateurJ. Molitor  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 302, fol. 76 case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(13703/209/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**MARISMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1832 Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept mars.

Pardevant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société MARISMA HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 septembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 28 décembre 1992, numéro 623.

La séance est présidée par Madame Yvette Ferrari, comptable, demeurant à L-1832 Luxembourg, 8, rue Jean Jacoby, qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Jill Nestler, comptable, demeurant à L-2335 Luxembourg, 14, rue N.S. Pierret.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Claude Uhres, conseil fiscal, demeurant à L-1832 Luxembourg, 8, rue Jean Jacoby.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Il résulte de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. - Augmentation du capital social à concurrence d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à deux millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (2.250.000,- LUF), par la création et l'émission de huit cents (800) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.

2. - Modification du premier alinéa de l'article trois des statuts.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à deux millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (2.250.000,- LUF), par la création et l'émission de huit cents (800) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.

Les huit cents (800) actions nouvelles sont souscrites par la société à responsabilité limitée TETRAGONE, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby, et les actions nouvelles sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

Suite à cette augmentation de capital, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est de deux millions deux cent mille francs luxembourgeois (2.250.000,- LUF), représenté par mille huit cents (1.800) actions de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare, en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital, est évalué à environ quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Ferrari, J. Nestler, C. Uhres, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 29 mars 1996, vol. 398, fol. 83, case 4. – Reçu 10.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 avril 1996.

E. Schroeder.

(13720/228/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**MARISMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1832 Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 avril 1996.

E. Schroeder.

(13721/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**I.K.B. S.A., INTERNATIONALE KAUFHAUS-BETEILIGUNGEN, Société Anonyme.**

Siège social: FL-9490 Vaduz.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale de la société anonyme luxembourgeoise INTERNATIONALE KAUFHAUSBETEILIGUNGEN, I.K.B. S.A., ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart en date du 20 novembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 36 du 22 février 1992, avec un capital social de 1.250.000,- CHF,

représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de 1.000,- CHF chacune, entièrement libérées,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B,

L'assemblée est présidée par Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit, demeurant à Arlon.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur:

Monsieur Eric Magrini, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les 1.250 actions représentatives de l'intégralité du capital social de 1.250.000,- CHF, sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui, par conséquent, peut se réunir sans convocation préalable, tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leurs mandataires respectifs avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

II) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

- 1) Démission de trois Administrateurs;
- 2) Démission du Commissaire aux Comptes;
- 3) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes démissionnaires;
- 4) Nomination aux fonctions d'Administrateur de:
  - Monsieur Edmund Frick, Buchführer und Treuhändler, 10, Kreuzstraße, FL-9496 Balzers,
  - Monsieur Dr. Werner Keicher, Jurist, 8, Eichengasse, FL-9490 Vaduz;
- 5) Nomination aux fonctions de «Kontrollstelle» de:
  - CURATOR REVISION AKTIENGESELLSCHAFT, Brandsckenkestraße 60, CH-8002 Zurich,
 sous réserve d'une décision de l'Assemblée des Associés à tenir en principauté du Liechtenstein et sous réserve de l'observation de toutes les autres formalités relatives au transfert de siège existant en Principauté du Liechtenstein;
- 6) Transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et principal établissement du 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg à FL-9490 Vaduz, c/o ALLGEMEINES TREUUNTERNEHMEN, Aeulenstraße 5, Principauté de Liechtenstein;
- 7) Adoption de la nationalité de la Principauté du Liechtenstein;
- 8) Refonte des statuts afin de les adapter à la législation de la Principauté du Liechtenstein;
- 9) Modification de l'alinéa 2 de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;
- 10) Nomination en tant que «Représentant» dans la Principauté du Liechtenstein: ALLGEMEINES TREUUNTERNEHMEN, Aeulenstraße 5, FL-9490 Vaduz;
- 11) Divers.

*Exposé:*

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et effectif en Principauté du Liechtenstein.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire et effectif de la société vers la Principauté du Liechtenstein, dans les formes et conditions prévues par la loi.

De plus, il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale des actionnaires, après s'être considérée comme régulièrement constituée, approuve l'exposé du président, constate que la société n'a pas émis d'obligations et, après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale prend acte de la démission de trois des Administrateurs, à savoir:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Paul Laplume, maître en sciences économiques, demeurant à Junglinster,
- Monsieur Franz Prost, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale prend acte de la démission du Commissaire aux Comptes, à savoir:

- Monsieur Rudolf Gerbes.

L'assemblée lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Edmund Frick, Buchführer und Treuhändler, 10, Kreuzstrasse, FL-9496 Balzers,
- Monsieur Dr. Werner Keicher, Jurist, 8, Eichengasse, FL-9490 Vaduz.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction de «Kontrollstelle»:

CURATOR REVISION AKTIENGESELLSCHAFT, Brandsckenkestrasse 60, CH-8002 Zurich, sous réserve d'une décision de l'Assemblée des Associés à tenir en principauté du Liechtenstein et sous réserve de l'observation de toutes les autres formalités relatives au transfert de siège existant en Principauté du Liechtenstein.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et principal établissement du 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg à FL-9490 Vaduz, c/o ALLGEMEINES TREUUNTERNEHMEN, Aeulenstraße 5, Principauté de Liechtenstein, et que la société adopte la nationalité de la Principauté du Liechtenstein.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 3 de l'article 1<sup>er</sup> des statuts et de supprimer l'alinéa 3 dudit article 1<sup>er</sup> des statuts de la société.

*Septième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en tant que «Représentant» dans la Principauté du Liechtenstein: ALLGEMEINES TREUUNTERNEHMEN, Aeulenstraße 5, FL-9490 Vaduz.

*Huitième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation en vigueur dans la Principauté du Liechtenstein.

Ces statuts, dont une copie est jointe en annexe, seront adoptés lors de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra sur le territoire de la Principauté du Liechtenstein.

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, qu'une nouvelle assemblée se tiendra dans la Principauté du Liechtenstein pour modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation de la Principauté du Liechtenstein.

*Clôture de l'assemblée*

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais – Evaluation*

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de 65.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

**Es folgt die Übersetzung in deutscher Sprache:**

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am neunundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques Delvaux, mit Amtswohnsitz in Esch an der Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft INTERNATIONALE KAUFHAUS-BETEILIGUNGEN, I.K.B. S.A., mit Sitz in Luxemburg, 35, rue Glesener, eingetragen im Firmenregister in Luxemburg unter der Sektion B, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Maître Georges d'Huart, am 20. November 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 36 vom 22. Februar 1992.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn François Winandy, diplômé EDHEC, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Jean-Marie Nicolay, licencié en droit UCL, wohnhaft in Arlon.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn Eric Magrini, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung folgendes fest:

I. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet, und die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter haben sich auf dieser Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet.

Sie wird der gegenwärtigen Urkunde nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, daß das gesamte Aktienkapital in Höhe von einer Million zweihundertfünfzigtausend Schweizer Franken (CHF 1.250.000,-), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Schweizer Franken (CHF 1.000,-) vertreten ist, und daß somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen, ohne formale Einberufung.

III. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung:*

1. Mandatsniederlegung zweier Verwaltungsratsmitglieder;
2. Mandatsniederlegung des Rechnungskommissars;
3. Entlastung ist den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Rechnungskommissar zu geben für die Ausübung ihres Mandates;
4. Ernennung zu Verwaltungsratsmitgliedern von:
  - Herrn Edmund Frick, Buchführer und Treuhändler, Kreuzstraße 10, FL-9496 Balzers,
  - Herrn Dr Werner Keicher, Jurist, Eichengasse 8, FL-9490 Vaduz;
5. Ernennung zum Rechnungskommissar von:
  - CURATOR REVISION AKTIENGESELLSCHAFT, Brandsckenkestraße 60, CH-8002 Zürich,
 unter Vorbehalt einer Entscheidung der Versammlung der Gesellschafter, die im Fürstentum Liechtenstein abzuhalten ist und unter Vorbehalt der Beachtung jeglicher Formalitäten, hinsichtlich der Sitzverlegung, die im Fürstentum Liechtenstein bestehen;

6. Verlegung des statutären Gesellschafts- und effektiven Direktionssitzes, der Hauptverwaltung und des Hauptsitzes, von 35, rue Glesener L-1631 Luxemburg, nach FL-9490 Vaduz, c/o ALLGEMEINES TREUUNTERNEHMEN, Aeulenstraße 5, Fürstentum Liechtenstein;
7. Annahme der Staatsangehörigkeit des Fürstentums Liechtenstein;
8. Wiederaufstellung der Statuten, um sie der Gesetzgebung des Fürstentums Liechtenstein anzupassen;
9. Abänderung des Absatzes 2 des Artikels 1 der Statuten und Abschaffung des Absatzes 3 des Artikels 1 der Statuten;
10. Ernennung als «Repräsentant» im Fürstentum Liechtenstein: ALLGEMEINES TREUUNTERNEHMEN, Aeulenstraße 5, FL-9490 Vaduz;
11. Verschiedenes.

*Bericht:*

Der Versammlungsvorsitzender erläutert, daß die Gesellschaft vorhat, ihren statutären und effektiven Sitz ins Fürstentum Liechtenstein zu verlegen.

Die hiesige Versammlung hat die Verlegung des statutären und effektiven Gesellschaftssitzes ins Fürstentum Liechtenstein zu entscheiden, in den Formen und Bedingungen, die laut Gesetz vorgesehen sind.

Außerdem ist es nötig, die Statuten der Gesellschaft an das Gesetz des neuen Landes des Gesellschaftssitzes anzupassen.

Die Generalversammlung der Aktionäre, nachdem sie sich als regelmäßig einberufen bezeichnet hat, stimmt dem Bericht des Versammlungsvorsitzenden zu, stellt fest, daß die Gesellschaft keine Schuldverschreibungen gegeben hat und nach Betrachtung der verschiedenen Punkte der Tagesordnung, hat sie, nach Beratung und durch einzelne und einstimmige Abstimmung über alle nachfolgenden Beschlüsse, die folgenden Beschlüsse gefaßt:

*Erster Beschluß*

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis von den Mandatsniederlegungen dreier Vorstandsmitglieder:

- Herrn François Winandy, diplômé EDHEC, wohnhaft in Luxemburg;
- Herrn Paul Laplume, maître en sciences économiques, wohnhaft in Junglinster;
- Herrn Franz Prost, maître en sciences économiques, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung entlastet sie voll und ganz der Ausübung ihres Mandates.

*Zweiter Beschluß*

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis von der Mandatsniederlegung des Rechnungskommissars:

- Herrn Rudolf Gerbes.

Die Versammlung entlastet ihn voll und ganz der Ausübung seines Mandates.

*Dritter Beschluß*

Die Generalversammlung beschließt,

- Herrn Edmund Frick, Buchführer und Treuhändler, Kreuzstraße 10, FL-9496 Balzers,
- Herrn Dr Werner Keichert, Jurist, Eichengasse 8, FL 9490 Vaduz,

zu Verwaltungsratsmitgliedern zu ernennen.

*Vierter Beschluß*

Die Generalversammlung beschließt,

- CURATOR REVISION AKTIENGESELLSCHAFT, Brandsckenkestrasse 60, CH-8002 Zürich,
- als «Kontrollstelle» zu ernennen.

Unter Vorbehalt einer Entscheidung der Versammlung der Gesellschafter, die im Fürstentum Liechtenstein abzuhalten ist und unter Vorbehalt der Beachtung jeglicher Formalitäten, hinsichtlich der Sitzverlegung, die im Fürstentum Liechtenstein bestehen.

*Fünfter Beschluß*

Die Generalversammlung beschließt, den statutären Gesellschafts- und effektiven Direktionssitz, der Hauptverwaltung und den Hauptsitz, von 35, rue Glesener L-1631 Luxemburg nach FL-9490 Vaduz, c/o ALLGEMEINES TREUUNTERNEHMEN, Aeulenstraße 5, Fürstentum Liechtenstein, zu verlegen,

und daß die Gesellschaft die Staatsangehörigkeit des Fürstentums Liechtenstein annimmt.

*Sechster Beschluß*

Die Generalversammlung beschließt, den Absatz 3 des Artikels 1 der Statuten umzuändern und den Absatz 3 des Artikels 1 der Gesellschaftsstatuten zu streichen.

*Siebter Beschluß*

Die Generalversammlung beschließt, ALLGEMEINES TREUUNTERNEHMEN, Aeulenstraße 5, FL-9490 Vaduz, als «Repräsentant» im Fürstentum Liechtenstein zu ernennen.

*Achter Beschluß*

Hinsichtlich der vorhergehenden Beschlüsse, beschließt die Versammlung eine Neufassung der Statuten der Gesellschaft, um diese der im Fürstentum Liechtenstein wirkenden Gesetzgebung anzupassen.

Diese Statuten, von denen eine Kopie beigefügt ist, werden während einer außergewöhnlichen Generalversammlung, die auf dem Territorium des Fürstentums Liechtenstein abzuhalten ist, angenommen.

*Neunter Beschluß*

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, daß eine neue Versammlung im Fürstentum Liechtenstein abgehalten werden wird, um die Statuten der Gesellschaft gemäß der im Fürstentum Liechtenstein wirkenden Gesetzgebung, anzupassen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden aufgehoben.

*Kosten*

Die Kosten, Ausgaben und Lasten jeglicher Form, die der Gesellschaft aufgrund der gegenwärtigen Urkunde anfallen, belaufen sich auf zirka 65.000,- Luxemburger Franken.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Versammlungsvorstand mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Magrini, J.-M. Nicolay, F. Winandy, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 avril 1996, vol. 824, fol. 9, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 avril 1996.

J. Delvaux.

(13709/208/240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**INTRAG INTERNATIONAL EQUITY INVEST  
(COMPANY FOR FUND MANAGEMENT) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2011 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 33.907.

Le bilan au 29 février 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 57, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 10 avril 1996*

Sont élus au Conseil d'Administration pour un terme d'un an:

- Max Baumann, Directeur de l'INTRAG, Zurich, Président
- Manuel Hauser, Directeur de l'UBS-INTRAG (SERVICES) S.A., Administrateur-Délégué
- Dr. Antoni M. Stankiewicz, Directeur adjoint de l'UNION DE BANQUES SUISSES, Zurich, Administrateur
- Peter Scherkamp, Directeur de l'UNION DE BANQUES SUISSES (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Administrateur.

Est réélue commissaire aux comptes pour un terme d'un an:

PRICE WATERHOUSE S.A., réviseur d'entreprises, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1996.

UBS-INTRAG (SERVICES)

Société Anonyme

M. Hauser

G. Schintgen

(13710/027/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**INTRAG INTERNATIONAL FIXED TERM INVEST  
(COMPANY FOR FUND MANAGEMENT) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2011 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 36.802.

Le bilan au 29 février 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 57, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 10 avril 1996*

Sont élus au Conseil d'Administration pour un terme d'un an:

- Max Baumann, Directeur de l'INTRAG, Zurich, Président
- Manuel Hauser, Directeur de l'UBS-INTRAG (SERVICES) S.A., Administrateur-Délégué
- Dr. Antoni M. Stankiewicz, Directeur adjoint de l'UNION DE BANQUES SUISSES, Zurich, Administrateur
- Peter Scherkamp, Directeur de l'UNION DE BANQUES SUISSES (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Administrateur.

Est réélue commissaire aux comptes pour un terme d'un an:

PRICE WATERHOUSE S.A., réviseur d'entreprises, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1996.

UBS-INTRAG (SERVICES)

Société Anonyme

M. Hauser

G. Schintgen

(13711/027/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**LEDREV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 50.127.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 1996.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(13714/683/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**LEDREV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 50.127.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société LEDREV, S.à r.l., tenue au siège social en date du 15 février 1996 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1995:

- 1) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant que gérant.
- 2) Décharge accordée au gérant MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
- 3) Le mandat du gérant expirera à la prochaine de l'Assemblée Générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LEDREV, S.à r.l.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Gérant*

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 51, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13715/683/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**LUX-PLUS S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 37.749.

Le bilan au 31 décembre 1995, approuvé par l'assemblée générale du 4 avril 1996 et enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 59, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUX-PLUS*

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT  
LUXEMBOURG

Signature

Signature

(13717/012/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**NEBLETT INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Howald.

*Assemblée extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Turrettes-sur-Loup, le 7 mars 1996, à 15.00 heures*

*Première résolution*

Il a été résolu d'accepter les lettres de décharge ainsi que la démission de Monsieur Tony Van Vuuren et de Madame Nadine Vanoost en tant qu'administrateurs de la Société.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

Il a été résolu d'accepter la nomination de Monsieur Gino Zambiasi et de Madame Maria Vittoria Mauri en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à la fin du mandat de leurs prédécesseurs.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

E. Cartagena

*Président*

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 41, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13730/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**MASSEN, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3259 Bettembourg, 23, rue de la Montagne.  
R. C. Luxembourg B 25.663.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour MASSEN, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(13722/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**STOLT PARTNER S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 32.790.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twentieth of March,  
Before Us, Maître Paul Frieders, notary public, residing in Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of STOLT PARTNER S.A. a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 11, rue Aldringen, R.C. Luxembourg B 32.790, incorporated by a deed of the undersigned notary on January 13, 1990, published in the Mémorial C, Recueil Spécial number 265 of August 6, 1990. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on August 8, 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial number 491 of November 29, 1994.

The meeting was opened at 10.00 a.m. and was presided over by Mr Alan B. Winsor, General Counsel of STOLT-NIELSEN S.A., residing in Greenwich (Connecticut) USA.

The President appointed as secretary Mr Nils Petter Hansson, Advokat, residing in Oslo (Norway),

The meeting elected as scrutineers:

- Mrs Chantal Mathu, employee, residing in Arlon,
- Mr Claude Hermes, employee, residing in Bertrange.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

- (1) To approve the Plan of Merger.
- (2) To approve the issue and allocation of Class B Shares of STOLT-NIELSEN S.A. to the Shareholders of the Company in exchange for all of the issued shares of the Company, at the exchange ratio calculated pursuant to the Plan of Merger, thereby causing the contribution of all the assets and liabilities of the Company to STOLT-NIELSEN S.A.;
- (3) To state that, upon the issuance of the Class B Shares of STOLT-NIELSEN S.A. to the Shareholders of the Company, as aforesaid, all issued shares of the Company shall be deemed to be immediately cancelled and the Company shall cease to exist; and
- (4) To approve that all other steps shall be taken by the Company to implement the Plan of Merger and to authorise the Board of Directors to act in respect thereof.

II) The present extraordinary general meeting has been convened by publications containing the agenda in:

- The Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Number 107 of March 1, 1996 and

Number 123 of March 11, 1996

- The Luxemburger Wort of March 1, 1996 and of March 11, 1996.

The justification for such publications are deposited on the bureau of the meeting.

III) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

IV) It appears from the attendance list, that of the forty-seven million five hundred thousand (47,500,000) Common Shares and of the one hundred (100) Class B Shares, representing the whole corporate capital of ninety-five million and two hundred United States dollars (95,000,200 USD), forty-three Million nine hundred and forty-three thousand fifty-six (43,943,056) Common Shares and one hundred (100) Class B Shares, are represented at the present extraordinary general meeting.

V) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders declare having been preliminary advised.

VI) With respect to the proposed merger, the following is to be noted:

1) The Plan of Merger has been authorized, approved and adopted by (i) the Board of Directors of STOLT-NIELSEN S.A. as of February 14, 1996 and (ii) by the Board of Directors of STOLT PARTNER S.A. as of February 14, 1996.

Pursuant to article 262 of the Company Law, the Merger Plan has been published in the Mémorial C, Recueil Spécial number 88 of February 20, 1996.

2) Pursuant to the provisions of article 267 of the Company Law, the Merger Plan, the annual accounts and the corresponding reports for the three previous accounting years of the two Merger Companies, the audit report of

ARTHUR ANDERSEN of 20th February 1996 and the report of the board of directors approving the Merger Plan dated 14th February 1996 have been deposited at this Company's registered office one month prior to the date of this meeting.

3) No creditor of the Company has availed himself of the rights conferred by article 268 of the Company Law.

The Chairman tables the documents mentioned under items 1 and 2 to this meeting.

The above statements by the Chairman are approved by the meeting.

The Chairman then explains the reasons which led the board of directors to submit to this meeting the various resolutions for adoption, subject the Plan of Merger having been approved at an extraordinary general meeting of shareholders of STOLT-NIELSEN S.A.

VII) After deliberation, the agenda items of the meeting were adopted at the required majorities, i.e.:

- (i) the affirmative vote of two thirds (2/3) of such shares present or represented at the meeting;

and

- (ii) the affirmative vote of two thirds (2/3) of the shares of the Company present or represented at the meeting

which are not directly or indirectly owned or under the control of STOLT-NIELSEN S.A.

All the following resolutions were adopted

- (i) while all shares voting by forty-three million nine hundred and six thousand and thirty (43,906,030) shares for, twenty thousand two hundred and twenty-five (20,225) shares against and sixteen thousand nine hundred and one (16,901) abstentions,

- and (ii) while only the shares which are not directly or indirectly owned or under the control of STOLT-NIELSEN S.A. voting by seven million five hundred and sixty-six thousand four hundred and thirty-five (7,566,435) shares for, twenty thousand two hundred and twenty-five (20,225) shares against and sixteen thousand nine hundred and one (16,901) abstentions.

*First resolution*

The general meeting decides to approve the Plan of Merger.

*Second resolution*

The general meeting decides to approve the issue and allocation of Class B Shares of STOLT-NIELSEN S.A. to the Shareholders of the Company in exchange for all of the issued shares of the Company, at the exchange ratio calculated pursuant to the Plan of Merger, thereby causing the contribution of all the assets and liabilities of the Company to STOLT-NIELSEN S.A.

The exchange ratio being zero point sixteen (0.16) Class B Share of STOLT-NIELSEN S.A. to be issued for each Common Share and Class B Share of STOLT PARTNER S.A., seven million six hundred thousand and sixteen (7,600,016) Class B Shares of STOLT-NIELSEN S.A. are to be issued in the aggregate to the holders of Common Shares and Class B Shares of STOLT PARTNER S.A.

The general meeting further decides that the STOLT-NIELSEN S.A. Class B Shares issued as a result of the merger will be validly issued, fully paid and non-assessable and shall be allotted as of March 29, 1996, to the shareholders of record of STOLT PARTNER S.A. as of March 28, 1996, in conformity with the provisions of the Company Law.

*Third resolution*

The general meeting decides to state that, upon the issuance of the Class B Shares of STOLT-NIELSEN S.A. to the Shareholders of the Company, as aforesaid, all issued shares of the Company shall be deemed to be immediately cancelled and the Company shall cease to exist.

*Fourth resolution*

The general meeting decides to approve that all other steps shall be taken by the Company to implement the Plan of Merger and to authorise the Board of Directors to act in respect thereof.

The general meeting further acknowledges that the operations of STOLT PARTNER S.A., as the absorbed company, are to be regarded from the accounting perspective, as being carried out on behalf of STOLT-NIELSEN S.A. with respect as of March 1st, 1996.

The undersigned notary certifies the legality of the present proposal of merger pursuant to the provisions of article 271(2) of the law on commercial companies.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 10.20 a.m.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary, by their names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with us the notary, the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STOLT PARTNER S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 11, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

section B, numéro 32.790, constituée, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 janvier 1990, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 265 du 6 août 1990. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 août 1994, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 491 du 29 novembre 1994.

La séance est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence Monsieur Alan B.Winsor, General Counsel of STOLT-NIELSEN S.A., demeurant à Greenwich (Connecticut) USA,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Nils Petter Hansson, avocat, demeurant à Oslo (Norvège),

L'assemblée choisit comme scrutateurs:

- Madame Chantal Mathu, employée privée, demeurant à Arlon,
- Monsieur Claude Hermes, employé privé, demeurant à Bertrange.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

(1) Approbation du Plan de Fusion.

(2) Approbation de l'émission et de l'attribution d'actions de catégorie B de STOLT-NIELSEN S.A. aux actionnaires de la société en échange de l'intégralité des actions émises de la société au taux d'échange calculé conformément au Plan de Fusion, entraînant ainsi le transfert de tous les avoirs et de tout le passif de la société à STOLT-NIELSEN S.A.

(3) D'arrêter que suite à l'émission d'actions de catégorie B de STOLT-NIELSEN S.A. aux actionnaires de la société, tel qu'indiqué ci-avant, l'intégralité des actions émises de la société est censée être immédiatement annulée et la société cessera d'exister.

(4) D'approuver que toutes mesures seront prises par la société en vue d'exécuter le Plan de Fusion et d'autoriser le conseil d'administration d'agir en conséquence.

II) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des publications contenant l'ordre du jour, insérées dans:

- Le Recueil Spécial du Mémorial C:  
Numéro 107 du 1<sup>er</sup> mars 1996 et Numéro 123 du 11 mars 1996.
- Le Luxemburger Wort du 1<sup>er</sup> et du 11 mars 1996.

Les justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV) Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les quarante-sept millions cinq cent mille (47.500.000) actions ordinaires, et les cent (100) actions de catégorie B, représentant l'intégralité du capital social de quatre-vingt-quinze millions deux cents dollars US (95.000.200 USD), quarante-trois millions neuf cent quarante-trois mille cinquante-six (43.943.056) actions ordinaires, et cent (100) actions de catégorie B, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

VI) En ce qui concerne la fusion proposée, il y a lieu de noter ce qui suit:

1) Le Plan de Fusion a été autorisé, approuvé et adopté par (i) le conseil d'administration de STOLT-NIELSEN S.A. en date du 14 février 1996 et (ii) par le conseil d'administration de STOLT PARTNER S.A. en date du 14 février 1996.

En vertu de l'article 262 de la loi sur les sociétés, le Plan de Fusion a été publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 88 du 20 février 1996.

2) En vertu des dispositions de l'article 267 de la loi sur les sociétés, le Plan de Fusion, les comptes annuels et les rapports correspondants pour les trois exercices sociaux précédents des deux sociétés à fusionner, le rapport de ARTHUR ANDERSEN du 20 février 1996 et le rapport du conseil d'administration approuvant le Plan de Fusion du 14 février 1996 ont été déposés au siège social de cette société un mois avant la date de la présente assemblée.

3) Aucun créancier de la société n'a fait usage des droits lui conférés par l'article 268 de la loi sur les sociétés.

Le Président dépose sur le bureau les documents mentionnés sous les points 1 et 2.

Les déclarations ci-dessus du Président sont approuvées par l'assemblée.

Le Président explique alors les raisons qui ont amené le conseil d'administration à soumettre à la présente assemblée les différentes résolutions pour adoption, sous réserve que le plan de fusion est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de STOLT-NIELSEN S.A.

VII) Après délibération, les points de l'ordre du jour de l'assemblée ont été adoptés aux majorités requises, savoir:

(i) le vote affirmatif de deux tiers (2/3) des actions présentes ou représentées à l'assemblée;

et

(ii) le vote affirmatif de deux tiers (2/3) des actions de la société présentes ou représentées à l'assemblée qui ne sont ni directement ni indirectement la propriété ou sous le contrôle de STOLT-NIELSEN S.A.

Toutes les résolutions qui suivent ont été adoptées

- (i) quand toutes les actions ont voté par quarante-trois millions neuf cent six mille trente (43.906.030) actions votant pour, vingt mille deux cent vingt-cinq (20.225) actions votant contre et seize mille neuf cent une (16.901) abstentions.

- et (ii) quand seulement les actions qui ne sont ni directement ni indirectement la propriété ou sous le contrôle de STOLT-NIELSEN S.A. ont voté par sept millions cinq cent soixante-six mille quatre cent trente-cinq (7.566.435) actions

votant pour, vingt mille deux cent vingt-cinq (20.225) actions votant contre et seize mille neuf cent une (16.901) abstentions.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver le Plan de Fusion.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver l'émission et l'attribution d'actions de catégorie B de STOLT-NIELSEN S.A. aux actionnaires de la société en échange de l'intégralité des actions émises de la société au taux d'échange calculé conformément au Plan de Fusion, entraînant ainsi le transfert de tous les avoirs et de tout le passif de la société à STOLT-NIELSEN S.A.

Le taux d'échange est de zéro virgule seize (0,16) action de catégorie B de STOLT-NIELSEN S.A. à émettre pour chaque action ordinaire et chaque action de catégorie B de STOLT PARTNER S.A., sept millions six cent mille et seize (7.600.016) actions de catégorie de B de STOLT-NIELSEN S.A. sont à émettre au total au profit des détenteurs d'actions ordinaires et d'actions de catégorie B de STOLT PARTNER S.A.

L'assemblée générale décide encore que les actions de catégorie B de STOLT-NIELSEN S.A. émises à la suite de la fusion seront valablement émises, intégralement libérées et non imposables et seront attribuées le 29 mars 1996 aux actionnaires enregistrés de STOLT PARTNER S.A. au 28 mars 1996 conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide que suite à l'émission des actions de catégorie B de STOLT-NIELSEN S.A. aux actionnaires de la société, tel qu'indiqué ci-avant, l'intégralité des actions émises de la société est censée être immédiatement annulées et la société cessera d'exister.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver que toutes mesures seront prises par la société en vue d'exécuter le Plan de Fusion et d'autoriser le conseil d'administration d'agir en conséquence.

L'assemblée générale reconnaît encore que les opérations de STOLT PARTNER S.A., en tant que société absorbée, sont du point de vue comptable effectuées pour le compte de STOLT-NIELSEN S.A. à partir du 1<sup>er</sup> mars 1996.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10.20 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. B. Winsor, N. P. Hansson, Ch. Mathu, C. Hermes, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1996, vol. 90S, fol. 13, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 1996.

P. Frieders.

(13769/212/227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**STOLT-NIELSEN S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 12.179.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twentieth of March.

Before Us, Maître Paul Frieders, notary public, residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of STOLT-NIELSEN S.A. a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 37, rue Notre-Dame, R.C. Luxembourg B 12.179, incorporated under the denomination of STOLT TANKERS AND TERMINALS (HOLDINGS) S.A. by a deed of Maître Carlo Funck, then notary residing in Luxembourg, on July 5, 1974, published in the Mémorial C, Recueil Spécial number 189 of September 23, 1974. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary earlier today which will be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 10.30 a.m. and was presided over by Mr Alan B. Winsor, General Counsel of STOLT-NIELSEN S.A., residing in Greenwich (Connecticut) USA.

The President appointed as secretary Mr Nils Petter Hansson, Advokat, residing in Oslo (Norway).

The meeting elected as scrutineers:

- Mrs Chantal Mathu, employee, residing in Arlon,
- Mr Claude Hermes, employee, residing in Bertrange.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

(1) To approve the Plan of Merger.

(2) To approve the issue and allocation of Class B Shares of the Company to the Shareholders of STOLT PARTNER S.A. in exchange for all of the issued shares of STOLT PARTNER S.A., at the exchange ratio calculated pursuant to the Plan of Merger, thereby causing the contribution of all the assets and liabilities of the STOLT PARTNER S.A. to the Company;

(3) To state that, upon the issuance of the Class B Shares of the company to the Shareholders of STOLT PARTNER S.A., as aforesaid, STOLT PARTNER shall be merged with the Company in conformity with the Plan of Merger; and

(4) To approve that all other steps shall be taken by the Company to implement the Plan of Merger and to authorise the Board of Directors to act in respect thereof.

II) The present extraordinary general meeting has been convened by publications containing the agenda in:

- The Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

Number 107 of March 1, 1996 and

Number 123 of March 11, 1996

- The Luxemburger Wort of March 1, 1996 and of March 11, 1996.

The justifications of such publications are deposited on the bureau of the meeting.

III) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

IV) It appears from the attendance list, that as of the record date of February 15, 1996, of thirty million four hundred and twenty-six thousand seven hundred and fifty (30,426,750) Common Shares, of the twenty-two million seven hundred and thirteen thousand and seventy-four (22,713,074) Class B Shares and of the seven million six hundred and six thousand six hundred and eighty-seven (7,606,687) Founder's Shares, twenty-two million nine hundred and sixty-nine thousand three hundred eighty-six (22,969,386) Common Shares, fourteen million two hundred and seventy-four thousand four hundred and ninety-six (14,274,496) Class B Shares, and seven million six hundred and six thousand six hundred and eighty-seven (7,606,687) Founder's Shares are represented at the present extraordinary general meeting.

V) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders declare having been preliminary advised.

VI) With respect to the proposed merger, the following is to be noted:

1) The Plan of Merger has been authorized, approved and adopted by (i) the Board of Directors of STOLT-NIELSEN S.A. as of February 14, 1996 and (ii) by the Board of Directors of STOLT PARTNER S.A. as of February 14, 1996.

Pursuant to article 262 of the Company Law, the Merger Plan has been published in the Mémorial C, number 88 of February 20, 1996.

2) Pursuant to the provisions of article 267 of the Company Law, the Merger Plan, the annual accounts and the corresponding reports for the three previous accounting years of the two Merger Companies, the audit report of ARTHUR ANDERSEN of 2th February 1996 and the report of the board of directors approving the Merger Plan dated 14th February 1996 have been deposited at this Company's registered office one month prior to the date of this meeting.

3) No creditor of the Company has availed himself of the rights conferred by article 268 of the Company Law.

4) The extraordinary shareholders' meeting of STOLT PARTNER S.A. with registered office in Luxembourg, 11, rue Aldringen, held this day, has approved the Merger Plan implying the Merger of STOLT PARTNER S.A. with STOLT-NIELSEN S.A.

The Chairman tables the documents mentioned under items 1 and 2 to this meeting.

The above statements by the Chairman are approved by the meeting.

The Chairman then explains the reasons which led the board of directors to submit to this meeting the various resolutions for adoption.

VII) After deliberation, the agenda items of the meeting were adopted at the required majorities, i.e.:

- (i) the affirmative vote of two thirds (2/3) of such shares present or represented at the meeting without distinction as to class; and

- (ii) the affirmative vote of two thirds (2/3) of the Class B Shares of the Company present or represented at the meeting.

All the following resolutions were adopted as follows:

- (i) while all shares are voting without distinction as to class

by forty-four million six hundred and seventy-three thousand six hundred and twenty-seven (44,673,627) shares for, nine thousand three hundred and eighty-eight (9,388) shares against and one hundred and sixty-seven thousand five hundred and fifty-four (167,554) abstentions;

- and (ii) while only the class B shares are voting

by fourteen million one hundred and ninety thousand three hundred and seventy-five (14,190,375) shares for, four thousand two hundred and forty-seven (4,247) shares against, and seventy-nine thousand eight hundred and seventy-four (79,874) abstentions.

*First resolution*

The general meeting decides to approve the Plan of Merger and to approve formally the Merger of STOLT PARTNER S.A. with STOLT-NIELSEN S.A. such as described in the said Plan of Merger.

*Second resolution*

The general meeting decides to approve the issue and allocation of Class B Shares of the Company to the Shareholders of STOLT PARTNER S.A. in exchange for all of the issued shares of STOLT PARTNER S.A., at the exchange ratio calculated pursuant to the Plan of Merger, thereby causing the contribution of all the assets and liabilities of STOLT PARTNER S.A. to the Company.

The exchange ratio being zero point sixteen (0.16) Class B Share of STOLT-NIELSEN S.A. to be issued for each Common Share and Class B Share of STOLT PARTNER S.A., seven million six hundred thousand and sixteen (7,600,016) Class B Shares of STOLT-NIELSEN S.A. are to be issued in the aggregate to the holders of Common Shares and Class B Shares of STOLT PARTNER S.A.

The general meeting resolves to increase the share capital by a total amount of seven million six hundred thousand and sixteen United States Dollars (7,600,016 USD) so as to increase it from its presently recorded amount of fifty-three million eight hundred and eight thousand three hundred and twenty-four United States Dollars (53,808,324 USD) to sixty-one million four hundred and eight thousand three hundred and forty United States Dollars (61,408,340 USD) by issuing seven million six hundred thousand and sixteen (7,600,016) additional class B shares without par value.

Pursuant to the Merger Plan these seven million six hundred thousand and sixteen (7,600,016) new shares are hereby allotted directly to the shareholders of STOLT PARTNER S.A. proportionately to their shareholding in that Company.

The general meeting further decides that the STOLT-NIELSEN S.A. Class B Shares issued as a result of the merger will be validly issued, fully paid and non-assessable and shall be allotted as of March 29, 1996, to the shareholders of record of STOLT PARTNER S.A. as of March 28, 1996, in conformity with the provisions of the Company Law.

As a consequence of the capital increase, the general meeting decides to amend the first sentence of the second paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation as follows:

«**Art. 5. 2nd paragraph, first sentence.** The presently recorded issued capital of the Company is fixed at sixty-one million four hundred and eight thousand three hundred and forty United States Dollars (61,408,340 USD) represented by thirty million seven hundred and fifteen thousand five hundred and fifty (30,715,550) Common Shares of no par value and thirty million six hundred and ninety-two thousand seven hundred and ninety (30,692,790) Class B Shares of no par value, all of the said shares being fully paid.»

The above rate of exchange is duly justified by the report dated February 20th, 1996 by ARTHUR ANDERSEN & Co. The conclusion of this report reads as follows:

*«Conclusion*

In our opinion, the merger and methods of valuation of the terms of exchange are properly described. The terms of exchange resulting from this valuation using the methods described would result in each outstanding common share of SPSA being converted into a fraction of a SNSA Class B share equal to \$ 2.80 divided by the average closing price for the Class B shares during the last fifteen days prior to the SPSA shareholders' meeting on March 20, 1996, but no less than 0.145 nor more than 0.160 of a Class B share will be exchanged for each SPSA share.»

*Third resolution*

The general meeting resolves to state that, upon the issuance of the Class B Shares of the Company to the Shareholders of STOLT PARTNER S.A., as aforesaid, STOLT PARTNER S.A. shall be merged with the Company in conformity with the Plan of Merger.

*Fourth resolution*

The general meeting decides to approve that all other steps shall be taken by the Company to implement the Plan of Merger and to authorise the Board of Directors to act in respect thereof.

The general meeting further acknowledges that the operations of STOLT PARTNER S.A., as the absorbed company, are to be regarded from the accounting perspective, as being carried out on behalf of STOLT-NIELSEN S.A. with respect as of March 1st, 1996.

The undersigned notary certifies the legality of the present proposal of merger pursuant to the provisions of article 271(2) of the Company Law on commercial companies.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatever which fall to be paid by this company as a result of this deed are estimated at three hundred and fifty thousand Luxembourg francs (350,000.- LUF).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 11.30 a.m.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary, by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt mars,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STOLT-NIELSEN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 37, rue Notre-Dame, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

section B, numéro 12.179, constituée sous la dénomination de STOLT TANKERS AND TERMINALS (HOLDINGS) S.A. suivant acte reçu par Maître Carlo Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 1974, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 189 du 23 septembre 1974. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date de ce jour avant les présentes, qui sera publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 10.30 heures, sous la présidence de Monsieur Alan B. Winsor, General Counsel of STOLT-NIELSEN S.A., demeurant à Greenwich (Connecticut) USA.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Nils Petter Hansson, avocat, demeurant à Oslo (Norvège).

L'assemblée choisit comme scrutateurs:

- Madame Chantal Mathu, employée privée, demeurant à Arlon,
- Monsieur Claude Hermes, employé privé, demeurant à Bertrange.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

(1) Approbation du Plan de Fusion.

(2) Approbation de l'émission et de l'attribution d'actions de catégorie B de la société aux actionnaires de STOLT PARTNER S.A. en échange de l'intégralité des actions émises de STOLT PARTNER S.A. au taux d'échange calculé conformément au Plan de Fusion, entraînant ainsi le transfert de tous les avoirs et de tout le passif de STOLT PARTNER S.A. à la société.

(3) d'arrêter que suite à l'émission d'actions de catégorie B de la société aux actionnaires de STOLT PARTNER S.A., tel qu'indiqué ci-avant, STOLT PARTNER S.A. sera absorbée par la société conformément au Plan de Fusion; et

(4) d'approuver que toutes autres mesures seront prises par la société en vue d'exécuter le Plan de Fusion et d'auto-riser le conseil d'administration d'agir en conséquence.

II) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des publications contenant l'ordre du jour, insérées dans:

- Le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.  
Numéro 107 du 1<sup>er</sup> mars 1996, et Numéro 123 du 11 mars 1996.
- Le Luxemburger Wort du 1<sup>er</sup> et du 11 mars 1996.

Les justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV) Qu'il résulte de ladite liste de présence, qu'en date du 15 février 1996, sur trente millions quatre cent vingt-six mille sept cent cinquante (30.426.750) actions ordinaires, sur vingt-deux millions sept cent treize mille soixante-quatorze (22.713.074) actions de catégorie B et sur sept millions six cent six mille six cent quatre-vingt-sept (7.606.687) parts bénéficiaires, vingt-deux millions neuf cent soixante-neuf mille trois cent quatre-vingt-six (22.969.386) actions ordinaires, quatorze millions deux cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-seize (14.274.496) actions de catégorie B et sept millions six cent six mille six cent quatre-vingt-sept (7.606.687) parts bénéficiaires sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

VI) En ce qui concerne la fusion proposée, il y a lieu de noter ce qui suit:

1) Le Plan de Fusion a été autorisé, approuvé et adopté par (i) le conseil d'administration de STOLT-NIELSEN S.A. en date du 14 février 1996 et (ii) par le conseil d'administration de STOLT PARTNER S.A. en date du 14 février 1996.

En vertu de l'article 262 de la loi sur les sociétés, le Plan de Fusion a été publié au Mémorial C, numéro 88 du 20 février 1996.

2) En vertu des dispositions de l'article 267 de la loi sur les sociétés, le Plan de Fusion, les comptes annuels et les rapports correspondants pour les trois exercices sociaux précédents des deux sociétés à fusionner, le rapport de ARTHUR ANDERSEN du 20 février 1996 et le rapport du conseil d'administration approuvant le Plan de Fusion du 14 février 1996 ont été déposés au siège social de cette société un mois avant la date de la présente assemblée.

3) Aucun créancier de la société n'a fait usage des droits lui conférés par l'article 268 de la loi sur les sociétés.

4) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de STOLT PARTNER S.A., avec siège social à Luxembourg, 11, rue Aldringen, tenue en date de ce jour, a approuvé le Plan de Fusion comportant l'absorption de STOLT PARTNER S.A. par STOLT-NIELSEN S.A.

Le Président dépose sur le bureau les documents mentionnés sous les points 1 et 2.

Les déclarations ci-dessus du Président sont approuvées par l'assemblée.

Le Président explique alors les raisons qui ont amené le conseil d'administration à soumettre à la présente assemblée les différentes résolutions pour adoption.

VII) Après délibération, les points de l'ordre du jour de l'assemblée ont été adoptés aux majorités requises, savoir:

- (i) le vote affirmatif de deux tiers (2/3) des actions présentes ou représentées à l'assemblée sans distinction de classe; et
- (ii) le vote affirmatif de deux tiers (2/3) des actions de catégorie B de la société présentes ou représentées à l'assemblée.

Toutes les résolutions qui suivent ont été adoptées comme suit:

- (i) quand toutes les actions ont voté sans distinction de classe par quarante-quatre millions six cent soixante-treize mille six cent vingt-sept (44.673.627) actions votant pour, neuf mille trois cent quatre-vingt-huit (9.388) actions votant contre, et cent soixante-sept mille cinq cent cinquante-quatre (167.554) abstentions, et
- (ii) quand seulement les actions de catégorie B ont voté par quatorze millions cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-quinze (14.190.375) actions votant pour, quatre mille deux cent quarante-sept (4.247) actions votant contre, et soixante-dix-neuf mille huit cent soixante-quatorze (79.874) abstentions.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver le Plan de Fusion et d'approuver formellement la fusion par absorption de STOLT PARTNER S.A. par STOLT-NIELSEN S.A. telle que décrite dans ledit Plan de Fusion.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver l'émission et l'attribution d'actions de catégorie B de la société aux actionnaires de STOLT PARTNER S.A. en échange de l'intégralité des actions émises de STOLT PARTNER S.A. au taux d'échange calculé conformément au Plan de Fusion, entraînant ainsi le transfert de tous les avoirs et de tout le passif de STOLT PARTNER S.A. à la société.

Le taux d'échange est de zéro virgule seize (0,16) action de catégorie B de STOLT-NIELSEN S.A. à émettre pour chaque action ordinaire et chaque action de catégorie B de STOLT PARTNER S.A.; sept millions six cent mille et seize (7.600.016) actions de catégorie B de STOLT-NIELSEN S.A. sont à émettre au total au profit des détenteurs d'actions ordinaires et d'actions de catégorie B de STOLT PARTNER S.A.

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social par un montant total de sept millions six cent mille et seize dollars des Etats-Unis (7.600.016 USD) pour l'augmenter de son montant actuellement enregistré de cinquante-trois millions huit cent huit mille trois cent vingt-quatre dollars des Etats-Unis (53.808.324 USD) à soixante et un millions quatre cent huit mille trois cent quarante dollars des Etats-Unis (61.408.340 USD) par l'émission de sept millions six cent mille et seize (7.600.016) actions supplémentaires de catégorie B sans valeur nominale.

Conformément au Plan de Fusion, ces sept millions six cent mille et seize (7.600.016) nouvelles actions sont par les présentes attribuées directement aux actionnaires de STOLT PARTNER S.A. en proportion de leur participation dans cette société.

L'assemblée générale décide en outre que les actions de catégorie B de STOLT-NIELSEN S.A. émises à la suite de la fusion seront valablement émises, intégralement libérées et non imposables et seront attribuées le 29 mars 1996 aux actionnaires enregistrés de STOLT PARTNER S.A. au 28 mars 1996 conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés.

A la suite de l'augmentation de capital, l'assemblée générale décide de modifier la première phrase du deuxième alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. Alinéa 2, 1<sup>ère</sup> phrase.** Le capital émis actuellement enregistré de la société est fixé à soixante et un millions quatre cent huit mille trois cent quarante dollars des Etats-Unis (61.408.340,- USD) représenté par trente millions sept cent quinze mille cinq cent cinquante (30.715.550) Actions Ordinaires sans valeur nominale et trente millions six cent quatre-vingt-douze mille sept cent quatre-vingt-dix (30.692.790) Actions de Catégorie B sans valeur nominale, toutes lesdites actions ayant été entièrement libérées.»

Le taux d'échange dont il est question ci-avant est dûment attesté par un rapport daté du 20 février 1996, par ARTHUR ANDERSEN & Co. La conclusion dudit rapport est la suivante:

*«Conclusion*

A notre avis, la fusion et les méthodes d'évaluation des termes de l'échange sont proprement décrites. Les termes de l'échange résultant de cette évaluation, basée sur les méthodes décrites ci-dessus, résulteraient dans la conversion de chacune des actions de SPSA, en une fraction des actions de SNSA de Classe B égale à \$ 2,80 divisé par le prix moyen de clôture de l'action de classe B pendant les derniers 15 jours précédant l'Assemblée Générale des Actionnaires de SPSA, le 20 mars 1996. Cette fraction ne pourrait être inférieure à 0,145 ni être supérieure à 0,160 de l'action de classe B pour chaque action SPSA échangée.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide qu'à la suite de l'émission d'actions de catégorie B de la société au profit des actionnaires de STOLT PARTNER S.A. comme dit ci-avant, STOLT PARTNER S.A. sera absorbée par la société conformément au Plan de Fusion.

L'assemblée générale décide d'approuver toutes mesures qui seront prises par la société en vue d'exécuter le Plan de Fusion et d'autoriser le conseil d'administration d'agir en conséquence.

L'assemblée générale reconnaît encore que les opérations de STOLT PARTNER S.A., en tant que société absorbée sont du point de vue comptable effectuées pour le compte de STOLT-NIELSEN S.A. à partir du 1<sup>er</sup> mars 1996.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

*Frais*

Les frais, honoraires, taxes et charges de toutes sortes, incombant à la société du fait des présentes sont estimés à trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (350.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. B. Winsor, N. P. Hansson, Ch. Mathu, C. Hermes, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1996, vol. 90S, fol. 13, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 1996.

P. Frieders.

(13767/212/299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**STOLT-NIELSEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 12.179.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 1996.

P. Frieders.

(13768/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**NADORO BETEILIGUNGS A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.377.

Le siège de la société, fixé jusqu'alors au 2, boulevard Royal, Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 4 janvier 1996. Pour autant que de besoin, les administrateurs, Messieurs Kurt A. Engelhorn, Ady Colas et Jean Bodoni, se sont démis de leurs fonctions avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Kettmann

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 57, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(13726/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**NADORO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 42.413.

Le siège de la société, fixé jusqu'alors au 2, boulevard Royal, Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 4 janvier 1996. Pour autant que de besoin, les administrateurs, Messieurs Kurt A. Engelhorn, Ady Colas et Jean Bodoni, se sont démis de leurs fonctions avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Kettmann

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 57, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(13727/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**OPTIQUE JAN NILLES, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 26, rue Pasteur.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

*Pour OPTIQUE JAN NILLES, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(13732/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**NATAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 38.894.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 58, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour NATAL S.A., Société Anonyme  
CREGELUX  
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signatures

(13728/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**NATAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 38.894.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 3 mai 1995, le Conseil d'Administration se compose comme suit:  
Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart,  
Monsieur Roger Petry, employé privé, Luxembourg,  
Monsieur Vincenzo Arno, maître en droit, Luxembourg

*Commissaire aux Comptes:*

Monseigneur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Luxembourg, le 3 avril 1996.

Pour NATAL S.A., Société Anonyme  
CREGELUX  
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13729/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**ONTEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 21.359.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 1992, la démission du commissaire aux comptes, Mme Dorisch Bausch-Lickes, a été acceptée et Mlle Isabelle Arend, employée de banque, Alzingen, a été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1996.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour ONTEC S.A., Société Anonyme  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 57, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13731/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**ORBIS HOLDINGS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 24.746.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour ORBIS HOLDINGS S.A., Société Anonyme  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
S. Wallers G. Baumann

(13733/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**ORBIS HOLDINGS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 24.746.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour ORBIS HOLDINGS S.A., Société Anonyme  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
S. Wallers G. Baumann

(13734/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**OVERLAND INVESTMENT, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 13.824.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 avril 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN  
Signature

(13735/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**OVERLAND INVESTMENT, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 13.824.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 avril 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN  
Signature

(13736/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**PARC RESIDENTIEL LESIGNY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bereldange.  
R. C. Luxembourg B 22.376.

Les documents de clôture de l'année 1994, enregistrés à Mersch, le 4 avril 1996, vol. 121, fol. 82, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Mersch, avril 1996.

Pour PARC RESIDENTIEL LESIGNY, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE N. AREND  
Signature

(13737/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**PATRICIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: Luxembourg.

Die ausserordentliche Generalversammlung vom 14. März 1996 hat wie folgt beschlossen:  
Herrn Dr. Horst Hoscovec wird die Vollmacht erteilt, die Gesellschaft PATRICIA INTERNATIONAL AG in allen Geschäften allein zu vertreten.

Die Vollmacht gilt unbeschränkt unter Berücksichtigung der gesetzlichen Vorschriften und möglicher durch die Satzung der Gesellschaft festgelegten Restriktionen.

Die Vollmacht gilt zeitlich unbeschränkt bis zu ihrem Widerruf.

Für gleichlautende Auszug  
FIDUCIAIRE STEICHEN  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 478, fol. 45, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13738/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**PEMP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 25.739.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(13739/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**POLOWANIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 35.757.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 58, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour POLOWANIE S.A., Société Anonyme

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(13740/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**POLOWANIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 35.757.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 9 mai 1995, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Madame Francine Herkes, employée privée, Luxembourg,

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart,

Monsieur Roger Petry, employé privé, Luxembourg,

*Commissaire aux Comptes:*

Monseigneur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Luxembourg, le 3 avril 1996.

Pour POLOWANIE S.A., Société Anonyme

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13741/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**MONTRACHAT HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 36.912.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 59, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(13725/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**PRIMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6131 Junglinster, 26, rue Hiehl.  
R. C. Luxembourg B 25.955.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 478, fol. 44, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 1996.

A. Kayser

*Président du conseil d'administration*

(13743/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**PORTOLUX - CONSTRUCTIONS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7611 Larochette, 1, rue Bouberg.  
R. C. Luxembourg B 31.662.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour PORTOLUX-CONSTRUCTIONS, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(13742/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**RANCOIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.096.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 58, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour RANCOIS HOLDING S.A., Société Anonyme

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(13744/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**RANCOIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.096.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 2 mai 1995, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, Oberkorn,

Madame Marie-José Reyter, employée privée, Freylange,

Monsieur Roger Petry, employé privé, Luxembourg.

*Commissaire aux Comptes:*

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 1996.

Pour RANCOIS HOLDING S.A., Société Anonyme

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13745/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

---

**SCANTEX OMEGA S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.  
R. C. Luxembourg B 53.070.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the first of April.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SCANTEX OMEGA S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 6th of December 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 2nd of February 1996, Number 61.

The meeting was presided over by Jean-Pierre Van Keymeulen, employé privé, residing in Eischen.

The chairman appointed as secretary, Nadine Mathieu, employée privée, residing in Arlon (B).

The meeting elected as scrutineer:

Thierry Collet, employé privé, residing in Aubange (B).

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the seventy (70) shares representing the entire subscribed capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1.- Amendment of Article 2 of the articles of incorporation.
- 2.- Transfer of the registered office.
- 3.- Acceptance of the resignation of the directors and nomination of new directors.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to amend article two of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, always remaining, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies, as well as by article 29 on commercial companies.»

*Second resolution*

The meeting decides to transfer the registered office from L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon to L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

*Third resolution*

The meeting accepts the resignation of the directors and gives them full discharge.

The meeting appoints as new directors:

- Eddy Patteet, fiscaliste, residing in Kanadezenlaan 79, B-2950 Kapellen;
- Luc Van Loey, fiscaliste, residing in Prins, Albertstraat 45, B-9100 St. Niklaas-Waas;
- Maria Van Ginderen, without profession, residing in Kanadezenlaan 79, B-2950 Kapellen.

Their mandates will terminate with the ordinary general meeting in 2001.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le premier avril.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SCANTEX OMEGA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 2 février 1996, numéro 61.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, employé privé, demeurant à Eischen.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Nadine Mathieu, employée privée, demeurant à Arlon (B).

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Thierry Collet, employé privé, demeurant à Aubange (B).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les soixante-dix (70) actions représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Modification de l'article deux des statuts.
- 2.- Transfert du siège social.
- 3.- Acceptation de la démission des administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 29 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et elle leur donne pleine et entière décharge.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Eddy Patteet, fiscaliste, demeurant à Kanadezenlaan 79, B-2950 Kapellen;
- Monsieur Luc Van Loey, fiscaliste, demeurant à Prins, Albertstraat 45, B-9100 St.-Niklaas-Waas;
- Madame Maria Van Ginderen, sans profession, demeurant à Kanadezenlaan 79, B-2950 Kapellen.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2001.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Van Keymeulen, N. Mathieu, T. Collet, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 3 avril 1996, vol. 398, fol. 90, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 avril 1996.

E. Schroeder.

(13757/228/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

**SCANTEX OMEGA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 53.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 avril 1996.

E. Schroeder.

(13758/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.